# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Vendredi 29 dhou-elhjja 1440**
**30 août 2019**

**N° 85**

**35ème année**

***L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces***

# Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Autres sociétés ..... **3162**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **3162**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce ..... **3172**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Associations et syndics ..... **3177**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **3179**
Avis aux créanciers ..... **3184**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **3185**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **3189**
Autres sociétés ..... **3189**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **3189**
**Divers**
Avis au public ..... **3189**
Rectificatifs ..... **3190**
**Bilans et Comptes Financiers**
Bilan de la Société Tunisie Autoroutes ..... **3191**
Bilan de l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord Ouest ..... **3195**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Autres sociétés

**Constitution de Personne Physique**

Prénom : Amri

Nom : khaled

CIN : 08825144 - Route Gabés km 7 impasse boukecha Thyna Sfax - 3012

MF : 1326151E - Route Tunis km llmm Nour Sfax Medina - 3000.

Activité principale : CCE Habillement & Prêt à porter.

2019X01104SODB1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Renouvellement des mandats des administrateurs, du Président directeur général et du Commissaire aux Comptes**

**Société de gestion de développement immobilière et de participations**

**(SOGEDIP)**

**S. A. au capital de 5.400.000 D.**

**Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 Tunis Belvédère**

**I.U. : 1279257Y**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2019, enregistré à la recette des finances, cité Mahrajane - 1082 Tunis, le 19 juillet 2019 sous le n° 19704280 - quittance n° 69486, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, sous le n° 201941189 en date du 22 août 2019, il a été décidé de :

• Renouveler le mandat des membres du conseil d' administration pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

• La Banque internationale Arabe de Tunisie

• La Banque de Tunisie

• La Compagnie d'Assurances ASTREE

• Monsieur Slaheddine ben Said

• Monsieur Saïd Drira

• Monsieur Lotfi Rebai

• Mme Selima ben Said Lakhoua .

• Renouveler le mandat de Monsieur Youssef Ennouri en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Suivant procès-verbal de l'administration du 16 juillet 2019, enregistré à la recette des finances, cité Mahrajane - 1082 Tunis, le 19 juillet 2019 sous le n° 19704278 - quittance n° 69483, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, sous le n° 201941189 en date du 22 août 2019, il a été décidé de renouveler le mandat du président directeur général, Monsieur Slahddine Ben Saïd pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les même pouvoirs qui lui ont déjà été conférés.

2019T01239SANB2

---

**SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES «RANDA»**

**SA au capital de 38 900 000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Bir Kassaa Ben Arous**

**Matricule Fiscal : 5885 W**

**Registre de commerce : B114611998**

En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2019, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet sous le n°19701667, quittance n°M039226 le 10 juillet 2019 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 30/7/2019 sous le n° 201936934, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination du président du conseil d'administration M. Souhail Hachicha pour toute la période de son mandat en tant qu'administrateur.

- Nomination du directeur général M. Adnen Hmida pour une période de trois ans.

- Nomination d'un administrateur délégué M. Mehdi Khouaja.

- Instauration d'un nouveau mécanisme de signatures conjointes des opérations financières.

2019R02068SANB2

---

**Nomination des commissaires aux comptes**

**Tunisie autoroutes**

**Siège social : Imm « Le petit Palais» Zone B Les Berges du Lac 2045 Tunis**

**S.A au capital de 999.529.300 DT**

**RC : B 129151996**

Suivant P.V de la réunion de L'assemblée générale, tenue le 24 /07/ 2019,enregistré à la recette des finances - les berges du lac - Tunis- le 19/ 08/ 2019 sous la quittance n° 20883211 enregistrement n°19705797. Il a été décidé la nomination de :

- Bureau ICCA pour monsieur Anis smaoui

- Bureau UAT pour monsieur Abdeltif abbes

Pour les années 2019 - 2020 - 2021.

2019R02071SANB2

---

**NOTICE**

**Augmentation de capital**

**de 37.691.950 dinars à 40.047.675 dinars**

**Société air liquide Tunisie**

Dénomination : Air Liquide Tunisie

Forme juridique : Société anonyme

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport - 2035 Ariana

Registre National des Entreprises : RNE n° 002412 B - Matricule Fiscal : 002412B/A/M/000 Matricule CNSS : 15804/90

Objet social :

La fabrication, l'achat, la vente et l'exploitation, sous toutes leurs formes, de tous les gaz industriels et médicaux.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 Mai 2019 : enregistrement à la recette des finances rue de Paradis- Ariana, le 18 juillet 2019, sous le n° 19504979 quittance n°88975

Avis aux actionnaires :

L'assemblée générale extraordinaire de la société Air Liquide Tunisie a décidé, lors de sa réunion du 28 Mai 2019, une augmentation du capital social de 37.691.950 dinars à 40.047.675 dinars, et ce, par incorporation de réserves d'un montant de 2.355.725 dinars et attribution gratuite d'actions.

Modalités de l'augmentation :

Le capital de la société sera porté de 37.691.950 dinars à 40.047.675 dinars, et ce, par incorporation de réserves et la création de 94.229 actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune.

Les actions gratuites seront attribuées aux détenteurs des 1.507.678 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une action nouvelle pour seize actions anciennes, et ce, à partir du 16 septembre 2019.

La société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 14 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au 1er janvier 2019.

Cotation en bourse : Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détachée, à partir du 16 septembre 2019.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 16 septembre 2019 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 16 septembre 2019.

Prise en charge par la Tunisie Clearing : Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du 16 septembre 2019.

2019R02076SANB2

---

**NOTICE LEGALE**

**ARAB TUNISIAN LEASE**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 32.500.000 DINARS**

**Divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées**

**Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord1082 Tunis-Mahrajène**

**Registre National des Entreprises (Identifiant Unique): 0492439N**

**Tel : 70 135 000/ Fax : 71 767 300**

**Emission et admission de L'Emprunt Obligataire « ATL 2019-1 »**

**de 15 000 000 de Dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 de Dinars**

**Prix d'émission : 100 Dinars**

**L'emprunt est réparti en 2 catégories comme suit :**

| Catégorie | Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel |
|---|---|---|---|
| Catégorie A | 5 ans | 11,60% | Constant par 1/5 à partir de la 1ère année |
| Catégorie B | 5 ans | TMM+2,50% | Constant par 1/5 à partir de la 1ère année |

**Décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab Tunisian Lease, tenue le 23/04/2019**

**et le Conseil d'Administration réuni le 09/08/2019.**

**1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE :**

**1.1 DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL :**

**Dénomination sociale** : Arab Tunisian Lease,

**Siège social** :Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajène

**Tél.** : (216) 70 135 000 – **Fax. :** (216) 71 767 300

**Site web** :www.atl.com.tn

**E-mail** : atl.lease@atl.com.tn

**1.2 Forme juridique et législation particulière applicable :**

L'ATL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

**1.3 Date de constitution et durée :**

L'ATL a été constituée le 04/12/1993, pour une durée de 99 ans.

**1.4 Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit-bail) d'équipements, de matériels ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

**1.5 Registre National des Entreprises (Identifiant Unique): 0492439N**

**1.6 Exercice social :** Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

**1.7 Nationalité :** Tunisienne

**1.8 Capital social :** Le capital social est fixé à la somme de Trente Deux Millions et Cinq Cent Mille Dinars (32.500.000Dinars) divisé en Trente Deux Millions et Cinq Cent Mille (32.500.000) actions nominatives de Un (01) Dinar chacune entièrement libérées.

**1.9 Régime fiscal :** Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n°2000-98 du 25/12/2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

**1.10 Matricule fiscal :** 492439 N/A/M/000

**1.11 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :**

Siège social de la société : Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajène.

**1.12 Responsable charge de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING :**

M. Raouf HARZI,
Directeur du contrôle de gestion et suivi des risques
Tél : 70 135 036
Fax : 71 235 050

**2. ADMINISTRATION ET CONTROLE :**

**2.1 membres du conseil d'administration :**

| Membres(1) | Qualité | Représenté par | Mandat | Adresse |
|---|---|---|---|---|
| M. Ferid ABBES | Président(2) | Lui même | 2018 - 2020 | Tunis |
| Arab Tunisian Bank | Membre | M. Abdelwehad GOUIDER | 2018 - 2020 | Tunis |
| Mme.MahaNajjar TAJINA | Membre mandaté par l'ATB | Lui même | 2018 - 2020 | Tunis |
| M. Riadh HAJJEJ | Membre mandaté par l'ATB | Lui même | 2018 - 2020 | Tunis |
| M. Lassad JAZIRI | Membre mandaté par l'ATB | Lui même | 2018 - 2020 | Tunis |
| ATI SICAF | Membre | M. Sayah DHAOU | 2018 - 2020 | Tunis |
| Société ENNAKL | Membre | M. Kaies MARRAKCHI | 2018 - 2020 | Tunis |
| Banque Nationale Agricole | Membre | M. Ahmed BEN MOULEHEM | 2018 - 2020 | Tunis |
| Mme. Arbia ALAYA | Membre mandaté par la BNA | Lui même | 2018 - 2020 | Tunis |
| Mme Golsem KSONTINI JAZIRI | Membre indépendant | Lui même | 2018 - 2020 | Tunis |
| M. Mohamed Hédi DRIDI | Membre indépendant | Lui même | 2018 - 2020 | Tunis |
| M. Ammar TLILI | Représentant des actionnaires minoritaires | Lui même | 2018 - 2020 | Tunis |

(1) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2018
(2) Nommés par le conseil d'administration du 07/05/2018

**2.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans lasociété :**

| Membres | Qualité | Mandat | Adresse |
|---|---|---|---|
| M. Slimene BETTAIEB | Directeur Général* | Depuis 2017 | Tunis |
| M. Zouheir TANBOURA | Directeur Général Adjoint | Depuis 2000 | Tunis |

*Nommé par le Conseil d'administration du 10/04/2017 en qualité de Directeur Général

Les autres membres du conseil d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

**2.3 Contrôle :**

| Nom | Représenté par | Adresse | Mandat |
|---|---|---|---|
| FMBZ KPMG<br>Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie | M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI | Immeuble KPMG<br>Les jardins du lac – LAC II<br>Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320 | 2018-2020* |
| Cabinet CMC – DFK International<br>Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie | M. Chérif BEN ZINA | 2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II<br>1013 Tunis<br>Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115 | 2018-2020* |

* Désigné par l'AGO du 30/04/2018 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020

**3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION :**

**3.1 Décision à l'origine de l'emprunt obligataire :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le 23/04/2019 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 09/08/2019 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « ATL 2019-1 » d'un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars aux conditions suivantes :

| Catégorie | Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel |
|---|---|---|---|
| Catégorie A | 5 ans | 11,60% | Constant par 1/5 à partir de la 1ère année |
| Catégorie B | 5 ans | TMM+2,50% | Constant par 1/5 à partir de la 1ère année |

**3.2 Montant de l'émission :**

L'emprunt obligataire « ATL 2019-1 » est d'un montant de 15millions de dinarssusceptible d'être porté à 20 millions de dinars divisé en 150 000 obligations susceptibles d'être portées à 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2019 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**3.3 Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 16/09/2019et clôturées, sans préavis, au plus tard le 06/12/2019. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 06/12/2019 les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 06/12/2019, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 16/12/2019avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**3.4 Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 16/09/2019auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**3.5 But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 250 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 29,4 millions de dinars par des emprunts obligataires, 12,6 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de société.

**3.6 dénomination de l'emprunt : «ATL 2019-1»**

**3.7 nature des titres :** Titre de créance.

**3.8 Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**3.9 Catégorie des titres :** Ordinaire.

**3.10 Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

**3.11 Modalité et délais de délivrance des titres :**

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

**3.12 Prix de souscription et modalités de paiement :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**3.13 Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 06/12/2019 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 06/12/2019, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**3.14 Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**3.15 Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2019-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**3.16 Intérêts :**

Les intérêts seront payés à terme échu le 6 décembre de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 06/12/2024 pour les deux catégories.

**3.17 Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le 06/12/2024 pour les deux catégories.

**3.18 Prix de remboursement :**100 dinars par obligation.

**3.19 Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 6 décembre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 06/12/2020pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 06/12/2020 pour les deux catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

**3.20 Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,60% pour la catégorie A.

**3.21 Marge actuarielle :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,5058%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,0058%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,50% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**3.22 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale : 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des deux catégories.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de 2,615 années.

**3.23 Notation de l'émission :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09/08/2019, la note à long terme « BBB- (tun) » à l'emprunt obligataire «ATL 2019-1».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «BBB- (tun)» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

**3.24 Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du 14 Septembre 2018 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective : Stable ;

- Note nationale à court terme : F3 (tun) ;

**3.25 Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**3.26 Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**3.27 Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

**3.28 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de

l'emprunt « ATL 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**3.29 Marché des titres :**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**3.30 Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING :**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2019-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**3.31 Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**3.32 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois serait octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « ATL 2019-1 », du document de référence « ATL 2019 »,des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2019, pour tout placement sollicité après le 31/08/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL :www.atl.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2019 et les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 31/08/2019 et le 20/10/2019.

2019R02084SANB2

---

**Notice**

**Augmentation du capital**

**Société industrielle des conduites et accessoires**

**SICOAC**

**Société Anonyme**

**Capital : 11.035.200 DT**

**Siège Social : Jebel Jelloud**

**MF : 00013334A**

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 Juin 2019, dont le procès verbal enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 21 Juin 2019, sous le n°19503790 quittance :4761 et déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 le 24/06/2109 Quittance n° :AC401052019, a décidé d'augmenter le capital de la SICOAC de six million six cent vingt et un mille cent vingt dinars (6 621120 D) pour le porter à dix sept millions six cent cinquante six mille trois cent vingt dinars (17.656.320 DT), par l'émission de 158.400 actions nouvelles de 41,800 dinars de nominal chacune à souscrire en numéraire.

La totalité du prix d'émission, soit 41,800 dinars, par action devra être versée en totalité au moment de la souscription aux deux comptes indisponibles suivants :

* Compte N° : 05 009 0000280871300 97 Banque de Tunisie Agence Megrine, * Compte N° : 08 203 0005232006864 20 BIAT Agence Mégrine.

Et ce, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne :

Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dés que tous les droits de souscription à titre irréductible auront été exercés, que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des actionnaires qui n'auront pas souscrit.

Les actionnaires actuels de la SICOAC jouiront d'un droit préférentiel de souscription qui s'exercera tant à titre irréductible dans la proportion de trois actions (03) nouvelles pour cinq (05) actions anciennes, qu'à titre réductible par les actionnaires qui en auraient fait la demande, pour les actions restantes disponibles après exercice des droits de souscriptions à titre irréductible.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra librement répartir les actions non souscrites.

2019R02085SANB2

**Clinique Essalem SO.PR.EM**

**SA au capital de 2 030.000D**

**Siège social : Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse**

Suivant le P. V de l'assemblée générale ordinaire et P. V du conseil d'administration en date du 09 juin 2019, enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance Sousse le 08 et le 16 juillet 2019, quittance n° 39040 et 40422 enregistrement n°19702154 et 19202238, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de Sousse à la date du 20/08/2019 sous le N° 201940597 :

Les décisions prises :

-Approbation des états financiers ainsi que le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2018

-Affectation des résultats de l'exercice 2018

-Renouvellement du membre du conseil d'administration comme suit :

1. Monsieur KhaLed Nabli
2. Madame Najet Nabli
3. Monsieur Kamel Metahni
4. Monsieur Taoufik Ennabli.
5. Monsieur Rached Ennabli
6. Monsieur Skander Souguir
7. Monsieur Salah Becheur
8. Monsieur Mongi Guetat
9 . Madame Fatma ben slama
10. Monsieur Slim Nabli
11. Monsieur Mounir Makni

Ont été nommés en qualité d'administrateur de la SO.PR.ME pour une période de trois ans couvrant les exercices 2019,2020, et 2021.

- Désignation de la compagnie Tunisienne des experts comptables CTEC en tant que commissaire aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021.

- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2019.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat du PDG Khaled Nabli pour la période de 2019 jusqu'à 2021.

- Pouvoir et rémunération du PDG.

2019S00977SANB2

**Notice**

**Augmentation de capital**

**Article 301 du code des sociétés commerciales**

**KNAUF PLATRES SA**

**Société anonyme**

**Capital social : 61.020 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle M'Ghira - Lot n°9 Fouchana - 2082 Tunisie**

**MF : 005905G/A/M/000**

**CNSS : N°55890 -18**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20/5/2019, les actionnaires de la Société «KNAUF PLATRES SA» ont décidé d'augmenter le capital social en numéraire réservée à la société KNAUF INTERNATIONAL - GMBH, d'un montant de 7.000.000 de dinars par l'émission de 700.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune. Le capital social est porté de 61.020 dinars à 7.061.020 dinars.

1- Le délai réservé pour l'exercice de droit de souscription est fixé quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au Jort, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2- Les 700.000 actions nouvelles à créer ont une valeur nominale de dix (10) dinars chacune.

3- Dépôt préalable :

copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/5/2019, a été déposée au Greffe du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous dont une Attestation délivrée par le Greffier en date du 24/7/2019 sous le n° AC021252019.

4- Banque dépositaire des fonds :

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - Agence MGHIRA (K2) - au Compte N°TN5908047020023200257226.

2019402873SANB2

**Notice**

**Emission de titres participatifs réservée à la banque internationale arabe de Tunisie à Tunisian American entreprise fund et à la caisse des dépôts et des consignations décidée par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2019**

**Etablie conformément aux articles 164 et 368 et suivants du code des sociétés commerciales**

**INMA HOLDING**

**Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne au capital social de 500.000 dt siège social : résidence ICHBILLIA, 1er étage bloc B. bureau B1.1, LAC II, les berges du LAC. 1053. Tunis - Tunisie**

**Matricule fiscal/identifiant unique : 1539254/5**

Conformément aux dispositions des articles 164 et 368 et suivants du code des sociétés commerciales. L'AGO du 20 juin 2019 a décidé de procéder à l'émission de titres participatifs. la souscription de ces titres participatifs est réservée à la banque internationale arabe de Tunisie, à Tunisian American entreprise fund et à la caisse des dépôts et des consignations dans les proportions suivantes:

• La banque internationale arabe de Tunisie : trente (30) titres participatifs;

• Tunisien American entreprise fund : dix-huit (18) titres participatifs; et

• La caisse des dépôts et des consignations : douze (12) titres participatifs.

société emettrice : inma holding, société anonyme au capital social de 500.000 dt, initialement inscrite au registre du commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le numéro B01227282017, titulaire de l'identifiant unique au registre national des entreprises numéro 1539254/S, ayant son siège social sis à la résidence Ichbilia, 1er étage bloc B, bureau B1.1, Lac II, les berges du lac, 1053 Tunis - Tunisie.

Montant de l'émission de titres participatifs : six millions de dinars Tunisiens (6.000.000 dt).

Objet social : la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 juin 2019 a été déposé au centre du registre national des entreprises et dont une annonce a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprise numéro 130 du 31 juillet 2019 sous le numéro 201935798 et dans deux quotidiens dont un en langue arabe. Nombre et valeur des titres participatifs à émettre : soixante (60) titres participatifs, d'une valeur nominale de cent mille dinars tunisiens (100.000 dt) chacun, totalisant un montant global de six millions de dinars tunisiens (6.000.000 dt).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des Titres Participatifs : les titres participatifs seront nominatifs. La propriété des titres participatifs sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Période de souscription : la souscription des titres participatifs objet de l'émission pourra être réalisée durant un délai de six (6) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de six (6) mois pourra être clôturé par anticipation des souscriptions de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Rémunération : Taux de profit global prévu : la rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année une avance et un complément variable calculés comme suit

Avance annuelle : Une avance annuelle de 0,1% calculée sur la valeur nominale payable le 30 avril de l'année suivante.

2019402900SANB2

---

**Distribution de dividendes.**

**Renouvellement du mandat d'administrateurs pour les exercices 2019,2020 et 2021**

**Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021**

**Société Centrale Magasin Général - SA**

**Au Capital de 6.000.000 DT**

**Identifiant unique: 0005760H-**

**N° CNSS : 050219-70**

**28, rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis**

Suivant procès verbal de la réunion tenue le 30 avril 2019, enregistré à la recette des finances rue Ghandi ,Tunis le 19 juillet 2019, sous n° 19803232 quittance n°78775, et déposé au RNE le 24 juillet 2019 sous n° 201935821, l'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- Distribuer les dividendes relatifs à l'exercice 2018 fixés à 8,500dt par action, soit 68% du nominal des actions et qui ont été mis en paiement à compter du 15/5/2019

- Renouveler le mandat des administrateurs suivants : monsieur Tahar BAYAHI, la Société Magasin général et la société L'immobilière Magasin général pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

- Designer les deux sociétés « AMC ERNEST & YOUNG» ET « AUDIT CONSULTING OFFICE » en leur qualité de commissaires aux comptes de la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019402907SANB2

---

**Société «centre d'oncologie du Cap-Bon»**

**SA au capital de 6 600 000 DT**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Hédi Daoud 4éme étage Bureau B29-154 8000 Nabeul - Tunisie**

**MF : 1607356/E**

Suivant PV de conseil d'administration en date du 12/02/2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, le 20/02/2019, sous le n°19801029, quittance n°1305 dont un original a été déposé au registre national des entreprises, sous le n° 201941940 en date du 26/08/2019, il a été décidé ce qui suit :

-Autorisation au directeur général Mr Tarek Fourati l'acquisition du terrain site du projet;

- Autorisation au directeur Mr Tarek Fourati de signer une convention au titre des travaux d'architecture;

- Choix et autorisation de conclusion de convention de pilotage du chantier;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2019402913SANB2

---

**La boite métallique Tunisienne**

**Société anonyme de 6.500.000 Dinars**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba n°43 Tunis**

**Identifiant unique: 0578596Y**

En vertu du procès-verbal de l' AGO du 25 décembre 2018, enregistré à la recette des finances rue Ghandi en date du 11 /03/2019 sous le n° 19801126 quittance n° 27558, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des comptes de l'exercice 2017

- Le renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

- La nomination de la Société «AECC AUDIT» en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2018,2019 et 2020.

Un exemplaire du dit procès-verbal ainsi que des états financiers ont été déposés au registre national des entreprises en date du 23/07/2019 sous le n° 201935655.

2019402921SANB2

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Sté Tunisie enveloppes s.a.r.l**

**39 avenue Mohamed v.2015 le Kram**

**MF 1388664/ A/M/000**

**RC B0141162015**

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire de la société Tunisie Enveloppes du 18.5.2017 enregistré à la recette des finances de la goulette le 27.3.2018 quittance n° M037926, n° d'enregistrement 8702061 dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 8.11.2018 N° de dépôt de la demande 201852589, il a été décidé ce qui suit :

La démission de monsieur Mohamed Anis Fekih titulaire de la CIN 054641891 de sa fonction de gérant actuel de la société et son remplacement par le nouveau gérant monsieur Fethi Fekih titulaire de la CIN 00165695.

2019T01237SRLB2

---

**Sté VITTE**

**SARL au capital 100 000 D**

**Siège social : 06, rue d'Angleterre - Tunis**

**RC : B148081998**

**MF : 002739Y/ A**

**CNSS : 00018112-70**

Suite au P,V extraordinaire du 21/08/2019 enregistré à la recette des finances H. THAMEUR Tunis le 21/08/2019/ quittance M68607, enregistrement n°19703025 dont deux exemplaires ont été déposés au R.N des entreprises Ariana le 23/08/2019 sous le n°201941667, Il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation de la procuration générale donnée au gérant de la société Mr Kamel Ben Achour qui a pour objet la vente de l'appartement sis aux Berges des Lacs Tunis objet du titre foncier n° 79297 Tunis.

2019T01240SRLB2

**Société MP3**

**SARL au capital de 500.000 dinars**

**Route Mahdia Z.I Poudrière 2 Sfax**

**RC : B0885162014**

**MF : 1345558G/AIM/000**

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle daté le 30/06/2018,enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés de Sfax, le 21/09/2018, quittance n°M005136, enregistrement n°18804723, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1 ère instance de Sfax, le 19/10/2018 sous le n° 201848870, il a été décidé la nomination de la société AUDITA représentée par M. Bacem DAMAK., expert comptable membre de l'OECT comme commissaire aux comptes de la société pour les années 2018, 2019 et 2020.

2019B00296SRLB2

---

**Société TUNISIA BAY TRAVEL - SARL**

**N°45, Avenue du Japon Bureau A 43 Bloc «A»**

**1073 Montplaisir Tunis - Tunisie**

**MF : 1516877W/A/M/000**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 19/9/2017 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 22/9/2017 sous le n°17804698 quittance n°076163 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 26/9/2017 sous le n° D0115952017, il a été décidé le changement de la raison sociale de la société en langue Arabe de Tunisia Bay Travel par Asfar Khalij Tunis.

2019402871SRLB2

---

**DALPHIMETAL TUNISIE SARL**

**Société à responsabilité limitée Non-Résidente**

**Capital : 1.200.000 Dinars**

**38, Rue de Bône (ANNABA), Z. I. de Ben Arous, 2013 Ben Arous**

**M.F : 745173/L/A/M/000**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11/8/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, Tunis le 15/8/2019 sous Qn°06088 En°19544925

Les Associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable et de nommer Monsieur Jorge Manuel Da Silva Santos, en qualité de Liquidateur ayant les pouvoirs les plus étendus.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation sis au 6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire de l'acte a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous l'identifiant unique n°745173/L le 19/8/2019.

2019402892SRLB2

---

**Changement du gérant**

**Société de gestion et d'exploitation « SOGEX »**

**à Responsabilité limitée**

**Au capital de 151.500 Dinars**

**SIEGE SOCIAL : Espace Tunis Bloc 1er étage F1-1 Montplaisir Tunis 1073**

**Registre de commerce : B31113632011**

**Identifiant unique : 1204960F**

**CNSS : N° 32078809**

Conformément au procès verbal de l'assemblée générale de la société SOGEX en date du 15 Août 2019, enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 15/08/2019 sous le n°19804575 quittance n° M086149

dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 16/08/2019 il a été mis fin au mandat de M. Atef Borchani en tant que gérant de la société. Monsieur Mohamed Khaled Belhiba, titulaire de la CIN N°08300073, résident au N°10, rue Mohamed Marzouki l'Ariana a été désigné en tant que gérant de la société SOGEX avec les pouvoirs les plus étendus.

2019402901SRLB2

---

**Sté immobilière Aroussa "SIA" S.A.R.L**

**Capital : 2 903 300 Dt**

**Siège social : Avenue de la Paix – 8050 Hammamet**

**R.C : B171551999 (Tribunal de Grombalia)**

**Matricule fiscal : 0385184K/P/M/000**

Par PV de l'AGO du 02/05/2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 18/07/2019, sous n° 19803241, quittance n° M100042. Les associés de la société décident le renouvellement du mandat du gérant Mr Hatem Ladjimi pour une durée de dix ans (10 ans) à compter du 01/05/2019.

Ledit PV a été déposé au centre du registre des entreprises le 19/07/2019 sous le n° 201934990.

2019402902SRLB2

---

**NEO-SOFT TUNISIE SARL**

**Société à responsabilité limitée non-résidente**

**Capital Social : 34.000 Euros**

**Imm. Kaffel, Les Berges du lac, 1053 Tunis**

**Identifiant unique: 1326282/Q**

* Suivant un Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5/6/2019 à 12H00 enregistré à la recette des finances le Lac Tunis, le 26/6/2019 sous n°QM071472EN°19704574 & suivant statuts mis à jour du 02/07/2019 enregistrés à la REAS, 1er Bureau, Tunis le 31/7/2019 sous q n°M005774EN°19804668.

* Les associés ont décidé d'augmenter le Capital Social pour le porter à 34.000 euros

* Les associés ont approuvé les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés

* Dont un exemplaire du P. V et des St mis à jour ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n° 1326282/Q en date du 14/08/ 2019.

2019402903SRLB2

---

**Société «SIGMAS INFORMATICA»**

**SARL au capital de 3 000 DT**

**19, rue Naplouse - 1001 Tunis**

**MF : 1583160/N**

**CNSS N° : 539920-18**

Suivant PV de l'AGE en date du 20/05/2019, enregistré à la RF – Nelson Mandela le 12/06/2019, sous le N°19801597, Quitt°58630, dont un exemplaires a été déposé au RNE le 30/07/2019 sous le n°201936833, il a été décidé ce qui suit :

**.**Transfert de siège social à l'adresse suivante : Rue Abou Hamed Ghazli, Immeuble Les chalets, 2ème étage, Appt 21- Montplaisir,

Suivant PV de l'AGE en date du 18/07/2019, enregistré à la RF - Montplaisir le 23/07/2019, sous le N°19804155, Quitt°080699, dont un exemplaires a été déposé au RNE le 30/07/2019 sous le n°201936833, il a été décidé ce qui suit:

**-** Démission de Mr Khaled SAIDANI en qualité de gérant.

**-** Nomination de Mr Walid Saidi nouveau gérant de la société pour une durée de 6 ans.

2019402904SRLB2

---

**AUTRES SOCIETES**

**Constitution du conseil d'administration**

**«La Solidarité»**

**Mutuelle de la santé publique**

**7 rue de Pologne Bab Saadoun - 1005-Tunis**

Selon requête n° 11977 de maître Tammar Rached, huissier de justice en date du 9/03/2019, le procès-verbal du conseil d'administration de la mutuelle réuni en date du 24/04/2019 et enregistré à la recette des finances le 17/ 05/ 2019 sous le numéro 57688, Il a été convenu ce qui suit :

Les membres ont approuvé la constitution du nouveau bureau Comme suit :

1- l'ensemble des élus ont désigné à l'unanimité Mr. Fenniche Moncef. Président d'honneur de la Mutuelle.

2- Hammou Latifa : Présidente

3- Arous Mohamed : Vice-président

4- Chikhaoui Meriam : Secrétaire générale

5- Chourabi Ali : Secrétaire général adjoint

6- Gharbi Chedli : Trésorier

7- Samir Chaalia : Trésorier adjoint

8- Najet Khamessi : Trésorière adjointe

9- Mohamed Habib Hamza : Membre

10- Naima Nasri: Membre

11- Monia Deli : Membre

12- Ouni Meher : Membre

Election des commissaires aux comptes pour l'année 2019 ;

- Shili Hédi

- Amri Zakia

- Ben Ammar Rania

2019402912SODB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Donations de fonds de commerce**

Par acte notarié daté le 14 juin 2019 par les notaires maître feki Khaled et son assesseur Mme Slaouti Najet cède par donation à son fils grissa Hossem la totalité du fonds de commerce exploité pour vente des fruits et des légumes au local sise à

N°9 rue des légumes Tunis avec une valeur de cinq mille dinars (5000D.000) et Mme Slaouti Najet désigne l'adresse au N°9 rue des légumes Tunis pour l'acceptation des oppositions.

2019T01236FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue Mohamed Maarouf, Sousse, le 20/08/2019, n° de quittance MO68517,n° d'enregistrement 19201792, Madame Bouthaina bent Ahmed Ben AMOR,épouse Mustapha Grissa, a vendu à la société EL MAZRAA, Identification Unique 35723/T/P/M/000, dont le siège social est sis au GP1 Km 25 Fondouk El Jedid 8012 Nabeul. La totalité du fonds du commerce avec tous les éléments incorporels, destiné pour le commerce dans le local sis au Avenue 20 mars, cité Jawhara, Sousse.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de la société ELMazraa, dont le siège social sis au GP1 Km25 Fondouk El Jedid 8012 Nabeul, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 23/08/2019.

2019R02072FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé signé le 17/07/2019 et enregistré à la recette de Yasminet le 23/08/2019 (quittance n° 043670M, enregistrement n° 19201947), Mer Ahmed Mahmoudi titulaire de CIN n° 00838993, demeurant à la cité cite Mezyen n°35 Mornag ben Arous, a vendu à Mer Ayoub Ouni titulaire de la CIN n° 07205715, tout le fonds de commerce sis au route Mornag Km 7, Yasminet ben Arous exploité à tout commerce.

Les oppositions sont acceptées chez le vendeur à son adresse sis indiquée dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal « El chourouk» du 27/08/2019.

2019R02078FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé, signature légalisée le 26 juillet 2019 et enregistré à la recette des finances de Fouchana en date du 26 juillet 2019 sous le n° 19203090 quittance n°M1064794, Monsieur Faysel Shili cède à Madame Souade Tebbini la totalité du fonds de commerce.

Toutes les oppositions seront recevables.

Le nouvel acheteur madame Souad el Tebbini sis magasin cliopatra de location robes de mariage avenue de la Liberté Fouchena et la parution de l'annonce sera le 29 août 2019 au quotidien et cette annonce remplacera l'ancienne annonce qui parue le 1 août 2019 dans le même journal, et remplace l'annonce au jort n° 78 du 06/08/2019.

2019R02082FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Grombalia le 20/08/2019 sous n°19202120, reçu n° M065622 Mer Toukabri basem a vendu la totalité d'un fonds de commerce du local destiné café 1er catégorie à Mer Hammadi Abdel Kadeur sis à la cité Zayatine Fondok Jedid .

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez Maître Majdoub Fakher Eddine à son cabinet sis à bloc Nabeul Centre 6$^{éme}$ étage A.V Habib Thameur Nabeul, dans un délai de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 27/08/2019.

2019R02083FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SPP daté du 5/8/2019, enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 6/8/2019 reçu n°M024574 n° d'enregistrement 19200660.

Madame Jannette Bent Mohamed Ben Ghedria, n° CIN 02920543 a vendu à Mr Taher Ben Ghedria n° CIN 02866618 qui a signé à la place de ses enfants; Mohamed, Mouaze et Amina et pour leurs comptes l'ensemble du fonds de commerce dite Librairie ELMOUAZE existant dans le local sis à la rue de la République à Kalaa Sghira (Identifiant Unique au Registre National des Entreprises1039019/A); pour le commerce de tout genre des produits scolaires et de bureau avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au quotidien «Echourouk» n°10258 du 23/8/2019.

2019S00975FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé, en date le 30/7/2019, enregistré à la recette des finances Sfax Abou Alkacem Achchebbi, sous n°19202367 et la quittance n°M102366, le 6/8/2019.

Mr Bassem Ben Habib Ben Mahmoud a vendu la totalité de son fonds de commerce pour activité commerciale, au local sis Tabaroura rez-de-chaussée n°30 Sfax à Mr Abdel Jawed Ben Maher Gharbi. Toute opposition seront reçues au bureau de maître Ben Abdallah Mohamed sis avenue Taib Elmhiri Imm Erriadh n°84 2ème étage Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 22/8/2019.

2019X01083FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 16/08/2019 et enregistré le 19/08/2019 à la recette des finances route de Gremda quittance MO75509 n°19201879 Selem JDEDA CNI : 06052500 registre de commerce n° 1296397H sis route Gremda km 1.5 imeuble n 1 Sfax à YESSIR Karay CIN : 08760928 sis rte kaid Mhamad km 3 impasse bouasida Sfax la totalité du fonds de commerce café de 1ère catégorie exploité dans le magasin sis rte kaid Mhamad km 1.5 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Hamouda Mezghani 20 AV Hédi chaker dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal « ACHOROUK» le 22/08/2019.

2019X01085FCCC2

---

**Avis de vente**

**Maître Zagdhan Mourad**

**Avocat à la cour de cassation**

**14 Rue DAG Hamarschold 2éme étage SFAX**

**FAX - TEL : 74.299.685**

Par un acte sous seing privé daté le 09/07/2019 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 10/07/2019 sous numéro 1500 Monsieur Souissi Borni dont le numéro de sa C.I.N 07597682 a vendu à Monsieur Challoum Imed Eddine dont le numéro de sa C.I.N· 11088273 la totalité du fonds de commerce sis à avenue Ahmcd Tlili tataouine 3200 Tataouine nord Tataouine.

Toutes oppositions peuvent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis entre les mains de Souissi Borni sis à la route de l'aéroport Km8 cité vert el hajeb Sfax.

Cet avis a été publié au journal «Le Temps» du 18/07/2019 page 11 et au journal «essabeh» du 18/07/2019 page 11.

2019X01091FCCC2

**Cession de fonds de commerce**

Suivant acte SSP en date du 19/08/2019 enregistré à la RFde Gafsa le 19/08/2019 quittance MO31790 ; n° 19204481MR FARHAT ben Mahmoud Yahya a vendu le fonds de commerce situé à Cité Ennour Gafsa réservé à la vente des fruits, secs avec tous ses éléments matériels et morals au prix de 21.500.000 D à Mr Chahir Ben Bechir Yahya et Mr Ennaceur Ben Houssine Sendi.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication à l'adresse du fonds cèdé.

2019D00087FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente égalisé en date du 15-08-2019 et enregistré à la recette des finances rue abdelhamid el khadi medenine en date de 21-08-2019 sous le n° 19202953 de quittance M083058 Mr Hosni ben mabrouk ben sassi Fkih CIN 05703935 a cèdé à Mr Naim ben Ali ben Najeh Hmoudi CIN 08600596 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au commerce station de services des voitures sis à route beni khadech km 3 Medenine et que le prix de vente a été consigné entre les mains du vendeur à son domicile sis à Om tameur Est Medenine Nord Medenine à la disposition des oppositions éventuelles .

Ce même avis a été publié au journal Echourouk le 25-08-2019.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur Mr Naim Hmoudi à son domicile élu chez maître Baghdadi farhat avocat à la cour de cassation à son bureau sis avenue 2 mai 1966 Medenine dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019M00320FCCC2

**Donation d'un fonds de commerce**

Avec un acte de donation rédigé par l'huissier notaire Ayari Mourad et Madini Alia enregistré à la recette des finances de Béja le 06 /08 /2019 reçu n° M092905 Rahmani Mehrez son adresse Cité Elons Elmaagoula a donné à IMEN Juini son adresse 142 Cité Elons Elmaagoula Béja le fonds de commerce situé au n° 43 Avenue Eliadhi Elbaji Béja pour activité de commerce «vente de produit alimentaires».

Les oppositions se font dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Imen Juini à son adresse indiquée dans le délai de 20 jours.

Cet avis a été publié au journal “Le quotidien” du 25/08/2019.

2019J00080FCCC2

---

**Vente de fonds de commerce**

Par acte SSP en date du 09/08/2019 , enregistré à la RF de Béja le 19/08/2019, Q M048146, Enregistrement n°19203751, Mme Nesrine Jaarani a vendu à M Bechir EL Mejri la totalité du fonds de commerce sis au 064; rue de Medina - Béja nord.Béja exploité comme café appelé Noir - Blanc .

Les oppositions seront reçues entre les mains de l’ avocat Hosni Lassaad C05 rue Okba Ibn Nafail Béja dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal echourouk en date du 27/08/2019.

2019J00081FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte du 19/8/2019 enregistré à la recette des finances Monastir le 22/8/2019 sous le n°19204527 quittance n°Mo55334, Mme Hamida Ben Ahmed Zneti, CIN n°04140559

vend la totalité d'un fonds de commerce sis à la rue Leader Suprême Homet Trabelsia à Monastir nommé TENDANCE dont son activité est le commerce des vêtements et des chaussures n° de registre national des entreprises 0824986j à Mr Sedki Ben Chedly Ben Ahmed Laouiti, Cin n°06942231.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Maître Hechmi Hazgui à son cabinet situé à résidence Bab el Kram Monastir 5000 dans un délai de 20 jours de cette publication de cette annonce au JORT.

2019P00328FCCC2

---

**Avis**

Selon le contrat enregistré à la Holding financier de Monastir à la date 31/7/2019 sous le numéro de 19204150, M. Kamal Bin Mohammed Sayyid Mabrouki a vendu à sa sœur Souad Mabrouki l'origine commerciale avec ses éléments physiques et moraux situés dans la rue Ibn El Jazzar Sakans - Monastir et préparée pour Vendre des livres et des fournitures scolaires.

A une valeur de vingt mille dinars (20.000.000). Les deux parties ont convenu de désigner le siège de l'acheteur, situé à Riyadh Al-Dis, comme siège pour recevoir d'éventuelles objections juridiques.

2019P00329FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte manuscrit dont la signature est légalisée en date du 02/5/2019, enregistré à la Recette des finances de Séjoumi le 13/5/2019, quittance n°M052920, enregistrement n°19201511, M. Arfaoui Ezeddine Ben Hassine Ben Sebti, titulaire de la carte d'identité nationale n°04527803 et demeurant 18 Rue Echebka Tunis, a vendu et a cédé, sous toutes les garanties légales et du fait, à M. Balti Zied Ben Béchir Ben Hedi, titulaire de la carte d'identité nationale n°04684901 et demeurant 8 Rue 42378 Cité El Mechtel El Hrairia Tunis, l'intégralité du fonds de commerce sis à la Rue 4267 n°80 El Agba El Hrairia et qui consiste en café de catégorie 1 avec tous ses éléments matériels et morals.

Les objections sont acceptées à l'adresse de chaque Partie à son domicile susmentionné dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne et après la publication faite au journal Echourouk en date du 28/6/2019 n°10204.

2019402867FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte manuscrit dont la signature est légalisée en date du 30/5/2019, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 31/5/2019, quittance n°65508, enregistrement n°19202475, M. Zaoui Bechir Ben Neji Ben Ali, titulaire de la carte d'identité nationale n°04714217 et demeurant 9 rue 4310 Ezzahrouni Tunis, a vendu et a cédé, sous toutes les garanties légales et du fait à Mme. Dahan Wiem Bent Mondher Ben Salah titulaire de la carte d'identité nationale n°06427067 et demeurant 13 rue Mustapha El Akkad Ettabek El Aloui cité Al Wifek Denden la Manouba Tunis, l'intégralité du fonds de commerce qui consiste en «Vente et réparation des téléphones et leurs accessoires» sis au 53 Ettabek El Aloui - Mézanine - à l'intérieur du complexe commercial et résidentiel «galerie 7» à l'avenue de Paris n°38 - 40 Tunis avec tous ses éléments matériels et morals.

Les objections sont acceptées à l'adresse de chaque partie à son domicile susmentionné dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne et après la publication faite au journal Echourouk en date du 28/6/2019 n°10204.

2019402868FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé daté de 7/12/2013 enregistré à la recette des finances Ezzouhour le 13/12/2013 quittance n°38099 enregistrement n°13201514, Madame Henda Mokaadi Mechergui titulaire de CIN n°00774101 du 23/10/2009, vend à Mr Kais Fridi titulaire de la CIN n°07038983 du 25/3/2000 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café dans un local sis rue 3075 n°27 Saïda Manoubia à Tunis.

Les oppositions doivent être signifiées dans un délai de 20 jours à partir de cette publication à Mr Kais Fridi adresse rue 3075 n°27 Saïda Manoubia à Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Echourouk du 8/8/2019.

2019402898FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Feki Skander et signé par les parties le 08 et 16 août 2019 enregistré à la recette des finances de gremda le 16/08/2019 sous le n° 19201874 quittance n° M075679, Madame faouzia omrane épouse triki a cédé à société souada distribution, son identifiant unique n°Q0859416 la totalité de son fonds de commerce déstiné à l'exercice de toute activité commerciale comprenant l'ensemble des éléments corporels et incorporels sis à sfax route gremda km 04 Kassas bouzayane rue mohamed jemal moyennant le prix de (220.000.000dt).

Les oppositions à ladite vente sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT et ce, entre les mains de

l'avocat rédacteur de l'acte Maître Feki skander à son cabinet sis à centre urbain nord tour des bureaux 3ème étage bureau n°10.

Le même avis a été publié au journal la presse du 23/08/2019

2019402899FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 17/07/2019 enregistré à la recette des finances aouedR le 30/07/2019 quittance n° M080191 enregistrement n° 19202736 M Chaouechi Habib CIN n° 02248138 a vendu à Mm Bouraoui Saida cin n° 00795653 la totalité du fonds de commerce du local sis au 86 bis avenue Habib Bourguiba Cité el Gazala Ariana.

Les oppositions se font à l'adresse du bénéficiaire, sise 12 rue ibnou albarae cité Ettahrir Tunis et ceci dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au jort.

Cette vente a été publiée dans deux journaux quotidiens tels le quotidien et achourouk du 20/08/ 2019.

2019402910FCCC2

---

**Vente d'un Fonds de Commerce**

Par acte S. S. P. en date du 08/08/2019, enregistré à la recette des finances rue de sahel Tunis en date du 09/08/2019 (Enregistrement n° 19201469 et quittance n° M04l064), Mr Abderraouf Mejri a vendu à Mme Ennamcha Taghoutia la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la place Belle Vue avenue 15 octobre Elwardia Tunis destiné à la vente des fruits secs en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à un prix de douze mille dinars.

Toute opposition sera faite au domicile du vendeur sis à 13 rue Essalama Jbel El kharrouba Tunis dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans 2 journaux : Echourouk et Le Quotidien du 23/08/2019.

2019402914FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP signé à l'arrondissement municipal d'El Omrane Supérieur enregistré à la recette des finances sous le n°13202524 suivant reçu n°M034460 en date du 22/07/2013, Monsieur Mohamed Ali ben Abdellatif ben Mohamed Feki, titulaire de la CIN n°08324378 établie le 06/05/2010 et demeurant au n°2 rue Mohamed Lakkani cité la Gazelle 2083 Ariana nord Ariana a vendu à Monsieur Alaeddine ben Ali ben Ahmed Tabib titulaire de la CIN n°08731800 établie le 20/04/2011 et demeurant au n°4 rue 6777 El Omrane supérieur Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité en papérterie, librairie et centre de communication et télécommunication sis à la rue d'aristote n° 35 cité la Gazelle 2083 Ariana avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Toute opposition doit être déposée selon la loi en vigueur dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, entre les mains du vendeur au local sis à la rue d'Aristote n°35 cité la Gazelle 2083 Ariana.

Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» en date du 15/08/2019.

2019402916FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 25 juin 2019, enregistré à la recette des finances de Raoued le 01/07/2019, (n° de quittance M073147, n° d'enregistrement 19202363) Mr. Ferjani Mouhli (CIN n° 00802611 ; Matricule fiscal n° 506129B) a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à cité Elghazala 1 rue Hassen Belkhouja "n° T" Ariana à usage de boucherie à Mme. Sana bent Moustafa Bejaoui ( CIN n° 07313542)

Toutes les oppositions sont acceptées au domicile de Mrs Karim Albitri sis à route Chouigui Tébourba 1030 dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R. T .

Annonce parue au journal Le quotidien le 25 juillet 2019.

2019402918FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Douar Hicher, le 06/8/2019, sous n°19201183 (quittance n° M038342) Monsieur Lotfi Hajri a vendu à Anouar Nasri, la totalité du fonds de commerce comprenant tous les éléments corporels et incorporels, ce fonds de commerce a pour objet la Vente des produits alimentaires générales, situé au n° 36 avenue Maghreb Laarabi Elkebir cité Khaled ben Walid Douar Hicher 2086 Manouba .

Les oppositions devront être adressées au bureau de Maître Jouini Mohamed Ali, Avocat demeurant au 24, rue Daghbagi, Tunis1000 et ce, au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort.

Cet avis est paru au journal «Echourouk » en date du 23/8/2019.

2019402922FCCC2

---

**Don d'un fonds de commerce**

Mr Mohamed Larbi Ben Azouz titulaire de la CIN n°00327155 délivrée à Tunis le 06/02/2018 cède sous forme de don le fonds de commerce sis à la résidence Athéna 13 et 14 Ennasr 2 - Ariana exploité en tant que salon de thé «Voltaire» à sa fille Meriem ben Azouz titulaire de la CIN n° 08345926 suivant le contrat de don signé par les Huissiers Maître

Jamila Salem Zitoun et Maître Hedia ben Janet le 10 Janvier 2019 enregistré à la recette des finances Ariana le 22/3/2019 quittance n° M037678.

Toute opposition doit être signifiée à Madame Meriem Ben Azouz à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication du présent avis au jort.

Cette annonce a été publiée aux journal Echourouk le 10 Janvier 2019.

2019402923FCCC2

## Location gérance libre

**LOCATION GERANCE LIBRE**

Suivant contrat enregistré en date du 22 juillet 2019 à la recette des finances rue de l'Autriche, sous le n°19303143, quittance n°M068752, Mer, Chedly ben Saad Lahrach demeurant au 7 rue du 18 janvier Tunis, titulaire de la C.I.N n° 02901563, élisant domicile au cabinet de Maître lazhar Yahyaoui, sis au n°52 rue pierre de coubertin 1001 Tunis. Loue la totalité du fonds de commerce sis au n° 02 rue Meftah farhat Tunis, sous toutes garanties juridiques, à Mer, Nassreddine ben Noureddine ben Mohamed Tarhouni, demeurant à cité de la mosquée, bouargoub, titulaire de la C.I.N n° 09786532, pour une période d'une année renouvelable commençant le 01/07/2019 et finissant le 30/06/2020,

Cette annonce est déposée au journal El chourouk le 03/08/2019.

2019T01238FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

Sivant contrat de location légalisé à la municipalité de Radès le 21/4/2014 et enregistré à la recette des finances de Radès en date du 28/4/2014 sous le n° 1431023 quittance n° M025261 Mr Farhat Ben Amor Sansa CIN n° 00142350 datée du 21/11/1996 a loué à Mr Mohamed Ben Abdelkader Ben Abdallah Bena Marnissi CIN n° 09617710 daté du 21/6/2011 le fonds de commerce du local sis à la rue Eddestour Radès pour une durée renouvelable de deux ans (mai 2014 jusqu'à avril 2016) et destiné à la vente de meuble et ameublement.

2019R02080FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Midoun en date du 14/3/2019 quittance numéro M019920 sous numéro 14300880 la société de commerce et artisanats matricule fiscal 1396814K a loué tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériaux et moraux sis à Midoun prés de la poste de Midoun à monsieur Habib Ben Brahim Ben Baaziz dont l'activité vente pâtisserie et glace.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours a comptée de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019M00319FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 14/08/2019 signatures légalisées le 14/ 08/2019 enregistré à Béja le 14/08/2019 quittance n° M047342 n° d'enregistrement 19303106 M Badr Ben Nouredine Toujeni CIN n° 08501303 du 12/04/2006 propriétaire du fonds de commerce enregistré au tribunal de première instance de Béja n° A057392016 du 15 /01/2016 a loué à M. Aymen Ben Lassed Ben Mohamed Melki CIN n° 09472630 du 02/06/2014 la totalité du fonds de commerce du débit du tabac, journaux et produits alimentaires générales sise à l'Avenue Habib Bourguiba prés de Tunisie Télécom Béja du 01/ 09 /2020 jusqu'au 31/08/2020.

Les oppositions seront requises dans les vingt jours à partir de cette annonce au cabinet de Maître Béchir BORNAZ avocat à la cour sis avenue Habib Bourguiba Béja.

Cette annonce a été publiée aux journaux El chourouk et le Quotidien le 23 /08/ 2019.

2019J00078FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 23/02/2016 enregistré à la recette des finances de Kssar Said-Tunis le 24/05/2016 sous le n° d'enregistrement 16301301, quittance n° M034220 Mr. Hichem Kttif titulaire de la CIN n° 08327251 délivrée le 09/02/2005 a loué à Mme Ahlem Fezai titulaire de la CIN n°07390787 délivrée le 09/06/2015 le fonds de commerce un café catégorie 1 d'un local sise au centre commercial Hadika 2 cité Ettahrir.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 24 août 2019.

2019402889FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Avis**

**Syndicat des copropriétaires de la résidence Carthage city**

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 18/05/2019 enregistré à la

recette des finances de lac Tunis 28/05/2019 sous le n° 9803837 quittance n° M061422

Il a été constitué un Syndicat

- Nom social : syndicat des copropriétaires de la résidence Carthage city

- Objet social : entretien et faire toutes les opérations administratives et financières.

- Siège social : les jardins de Carthage

Il a été décidé de nommer :

Mr Ramzi Katti président de syndicat

Mr Skander Ghoul vice président de syndicat

Mr Amin Rekik Trésorier

Mr Hamda ben CHadli vice Trésorier

Mr Abdeljalil Regaieg membre

Mr Hichem Baklouti membre

Mr Ghassen Nssibi membre

2019R02075APSF1

---

**Constitution d'une association** :

Dénomination de l'association : association des fans de la Juventus en Tunisie

Adresse : 17 rue almahdia cité alwifak aouina 2045 Tunis

Sujet :

Encourager l'équipe de la Juventus et rayonner son image pour toucher chaque jeune Tunisien

Réaliser des activités dans le cadre d'un travail volontaire basé sur la sensibilisation, le sport et des activités sociales

Membres :

Président : rami ben souissi

Trésorier : mohamed walid selmi

Secrétaire général : yassine kchaou

2019R02079APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : Association Festival Sidi Saleh

Sujet : Association Culturelle et de Loisirs

Siège social : Sidi Saleh Alim Sened

Objectif : Faire des activités culturelles et de loisirs et contribuer à l'organisation du festival de Sidi Saleh et la promotion du patrimoine culturel dans la région.

Président : Alimi Hédi

Trésorier : Dbaibia Omar.

2019D00082APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Association Tunisienne de Gafsa

Objet : Fondation d'une association féminine à caractère social visant le développement

Lieu : cité ennour Gafsa

Objectif : consolider le sens de citoyenneté chez la femme, la sensibiliser de ses devoirs et ses droits pour l'encourager à exercer le bénévolat et le travail associatif :

Présidente : Mme Dhibi Naima

Trésorière : Dallali Atfa.

2019D00086APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : jeunesse créative de Nafta

Lieu de l'association : nazlet ben Farj Allah Nafta Tozeur 2245

Sujet de l'association : association culturelle et récréative pour les jeunes

Objectifs de l'association :

1- Promotion de la jeune créative

2- Envoyé des clubs culturels

3- Organiser des compagnes de sensibilisation sur l'importance de la culture

4- Découvrir les talents de l'artisanat et des Industries traditionnelles et encourager les jeunes à les utiliser

Comité directeur :

Le président de l'association : Bouaoune Ali

Vice-président de l'association : Hilali Ahmed

Secrétaire générale de l'association : Ben Taher Zohra

Trésorier de l'association : Zekri Abdelkader

Vice Trésorier de l'association : Ajili Safa

Responsable des médias : Sediki Majdi

Responsable des activités : Sakhri Samer

2019100048APSF1

---

**Constitution d'une association**

1- Dénomination de L'association : Forum méditerranéen de la lutte contre le terrorisme et la traite des personnes.

2- Objectifs :

* La lutte contre la violence et l'extrémisme.

* La lutte contre le terrorisme.

* la lutte contre la traite des personnes.

4- siège social : 10 rue de Brésil-Tunis

5- Les Membres :

Le Président : Halaouet Chafai

Secrétaire général : Mr Toukabri Badredine

Trésorier : Mr Abdelkaoui Adel.

2019402887APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Association génies de l'Art

Siège social : 4 rue de Echabba cité Chabab douar hicher La Manouba.

Objectifs :

Encourager les jeunes à être créatifs et créatifs dans les domaines culturels et Artistique.

Diffusion des droits de l'homme et des principes de démocratie et de culture parmi les Jeunes.

Encourager les jeunes à vaincre l'esprit de défaitisme et à s'abandonner au désespoir et à

améliorer leurs capacités physiques, mentales et psychologiques Répandre les principes de l'esprit olympique

Organiser des voyages et des visites d'échange avec des jeunes de pays étrangers pour soutenir les échanges culturels et lutter contre l'extrémisme violent.

Président : Mohamed Najahi

Secrétaire général : Oussama Rzaigui

Trésorier : Weil Zribi.

2019402896APSF1

## Homologation de résolutions

**Changement de nom d'une association**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue à Tunis le 12/09/2018 il a été décidé de changer le nom de l'association de l'animation sportive des jeunes de la Marsa pour devenir Club de l'aigle royal Tunisien.

2019R02077APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente par adjudication publique**

Lundi le 23/09/2019 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Kairouan.

La partie poursuivante : La société financière de recouvrement des créances, société anonyme, Inscrite au Registre de Commerce de Tunis Sous le N° B 120262001 (M.F OOO/MlPfl588571W) et présentée par son représentant légal, en qualité de cessionnaire :des dettes de la Banque Nationale i~rico'e (R. C : 142431996) en tant que liquidateur, son domicile est élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY société inscrite au registre de commerce sous le N° B 2449522006 (M.F: 000/M/A/N974893) et dont le siége social au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur : Mahmoud Ben Ali Ben Hassan Chrigui, agriculteur, demeurant ai Ktitir, Sidi Amor Bouhajla, Kairouan (C.I.N 01885397).

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avcoat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscale : 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : Toute les parts indivises dans :

1- la propriété dite «Sidi Amor Bouhajla Eddawla », titre foncier N° 6428 Kairouan

objet des parcelles N° 172 et 173 sa superficie est égale 624 m2 ;

2- la propriété dite «Sidi Amor Bouhajfa Eddawla II », titre foncier N° 6430 Kairouan

objet des parcelles N° 170 et 171 sa superficie est égale 1095 m2,

3- la propriété dite « Sidi Amor Bouhajla Eddawla 14», titre foncier N° 6442 Kairouan

objet de la parcelle N° 67 sa superficie est égale 520 m2•

Les trois propriétés sont issues du plan cadastre du titre foncier N° 23580 Sousse contenant des maisons et des locaux commerciaux à Sidi Amor Bouhajla - Kairouan.

Mise à prix : Cent trente sept mille quatre cent soixante quinze Dinars (137475 DT) selon le rapport de l'expert judiciaire Ezzedine Ben Ammar du 02/08/2018.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Kairouan.

2019S00981VEPA1

---

**Cabinet Maître Moez AYED Zambaa**

**Avocat à la cour de cassation**

1- Créancier saisissant:

AMEN BANK, société anonyme, immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n° B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi :

Alaya Ben Ezzin Harrabi (CIN 05963515) et Amel bent Hédi Harrabi (CIN 06026024), demeurant à route Mhraza km 5,5 cité Erriadh 2 El Hajeb Sfax,

3- Avocat poursuivant :

Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba center Esc.A 5éme étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

L'immeuble dénommé « Fradj» objet du titre foncier n° 95410 Sfax et qui consiste en une parcelle de terre sise à route Mhraza km 5,5 cité Erriadh 2 El Hajeb Sfax clôturée de ses quatre cotés avec des murs en briques d'une superficie réelle de 567 $m^2$ et suivant le titre foncier 553 $m^2$. Elle est limitée au nord par Fathia Barnaoui, de l'est par un voisin, de l'ouest par une impasse dont il existe son entrée et du sud par Sleh Barnaoui. Sur ladite parcelle est bâti une villa en bon état d'une superficie de 177 $m^2$, son emplacement est moyen, son toit est

en béton et son sol est revêtu de carreaux de carrelage, ses murs sont finis de l'intérieur et de l'extérieur et sont peints il. La peinture à l'eau, elle est reliée au réseau d'électricité et d'eau courante. Elle comporte: 3 chambres (un séjour de 5,42 m/ 4 m, une chambre à coucher de 4 ml 3,5 m et une autre chambre à coucher de 4,37 m/4 m), un salon de 4,74 m/ 4 m, un couloir de 8,78 M/1,52 m, une cuisine de 5,75 m / 4,74 m dont les murs sont revêtus de faïences comportant une table de travail au centre de laquelle existe un évier et une armoire murale et un placard et dont le sol est en parterre, une salle d'eau de 3,22 m/ 2,54 m dont les murs sont revêtus de faïences comportant une baignoire, une toilette et un lave mains, une véranda au nord et une véranda au sud.

5- Mise à prix :

Quatre vingt dix mille dinars (90.000,000 D) frais en sus, suite à la réduction de 40 % de la mise à prix initiale. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication:

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi deux octobre deux mille dix neuf (02/10/2019) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2019X01088VEPA1

**Cabinet Maître Moez AYED Zambaa**

**Avocat à la cour de cassation**

1) Créancier saisissant :

AMEN BANK, société anonyme, immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n° B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2) Débiteur saisi:

Samia Ghorbel (CIN 01249988), demeurant à route Mharza km 0,5 Sfax, et Mohamed Makni (CIN 05257669) demeurant au 33 avenue Hédi Chaker Sfax et à route Sidi Mansour km 7,5 Sfax.

3) Avocat poursuivant :

Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4) Immeuble saisi :

L'immeuble dénommé « Aziz 17» objet du titre foncier n° 81872 Sfax qui consiste en un appartement sis Sfax route Mharza km 0,5 résidence Aziz escalier D 1er étage n°014 d'une superficie de 70 $m^2$ avec les parties indivises lui revenant du titre foncier 78892 Sfax (45/1245) et les parties indivises lui revenant du titre foncier 78894 Sfax (1/104). L'appartement comporte un salon de 3,75 m/ 4,10 m, une chambre à coucher de 4,35 m/3 m, une chambre à coucher de 4,35 m/3,10 m, une cuisine de 4,35 m/ 1 2,70 m ayant un balcon du coté est et dont les murs sont revêtus de faïences comportant une table de travail au centre de laquelle existe un évier et une armoire murale, une salle de bain et toilette de 2 m/ 1,70 m dont les murs sont revêtus de faïences comportant une baignoire, une toilette et un lave mains, et un couloir comportant une armoire murale. Le toit de l'appartement est en béton suivi d'un faux plafond, son sol est en carrelage, il est équipé de l'électricité et de l'eau courante et relié aux canaux d'assainissement. L'immeuble où se situe l'appartement est équipé d'un ascenseur électrique, il est en bon état et a un bon emplacement.

5) Mise à prix :

Cinquante quatre mille dinars (54.000,000 D) frais en sus, suite à la réduction de 40 % de la mise à prix initiale. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6) Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi deux octobre deux mille dix neuf (02/10/2019) à partir de 9 heures.

7) Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2019X01089VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après réduction du prix**

**Etude de Maître Kallel Ilyes**

Poursuivant : Société Tunisienne de banque, au nom de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B1823311996, sis avenue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : Houria Bent Ali Gabsi , épouse Chafik Jarraya titulaire de la CIN 5309020, en tant que caution solidaire et hypothécaire, sis route lafrane km 1.5 rue 139 Sfax.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le mardi 24/09/2019 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis à la vente d'un terrain de 1503 m² objet du titre foncier 92929 Tunis dénnomé Esaada, sur lequel est bâtie une villa constituée d'un sous sol, d'un rez de chaussée d'un 1er étage et une bâtisse secondaire.

Le rez de chaussée de 522m2 est constitué de 2 séjours, une salle à manger, des toilettes, une chambre de linge, un séjour, une cuisine.

Le 1er étage est constitué d'un patio, 2 suites parentales, une cuisine, une salle de séjour, une chambre à coucher avec salle de bain et 2 dressings.

Le sous sol contenant une salle de jeux, un séjour, un abri de voitures, un bain maure une piscine couverte.

La bâtisse secondaire, est constituée d'une kitchenette des douches, un barbecue.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi est fixé à six millions six cents treize mille deux cent soixante sept dinars neuf cent cinquante six millimes (6.613.267,956D) et ce après réduction du prix au taux de 40% sur ordre du tribunal à l'audience du 20/08/2019 auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal au montant de 8722.703 et les frais de poursuite pour la deuxième audience.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Sfax2, sis route de Gabès où se trouve déposé le cahier de charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 avenue Hédi chaker Sfax

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2019X01097VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3éme étage Sfax**

*La partie poursuivante : Banque internationale arabe de Tunisie, S.A, R,C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Mustapha ben khalifa bouzayani, agriculteur, CIN 05978838, demeurant à route meknessi

rgueb sidi bouzid (debiteur principal et hypothécaire).

Aicha bent Bachir bouzaieni épouse bouzayeni sans profession, CIN 06088054

demeurante à erradhaa regueb sidi bouzid.(caution réelle solidaire et hypothécaire et de copropriétaire).

Mohamed taher ben Ali ben Mohamed sammoudi CIN 317084, fonctionnaire à regueb sidi bouzid (tiers détenteurs)

* L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

*L'immeuble saisi :

Les parts indivises appartenants actuellement à la partie soient 420/36410 parts dans l'immeuble objet du TFN 3872 Sidi Bouzid dénommé « MAIMOUNA » consistant en un terrain d'une contenance de 36410 m² sis à la région ksar lahmem délégation de rgueb gouvernorat de sidi bouzid.

Les parts indivises consistent en la parcelle 16 d'une contenance de 420m2 d'un lotissement approuvé sur lequel est édifié une construction à usage d'habitation composées de 2 parties séparées au sein du plan d'aménagement de la municipalité de rgueb gouvernorat de sidi bouzid dans une zone d'habitation entourée de tous les cotés, au coté nord une construction de 2 étages un RDC et un étage appartenant à un tiers, au coté sud une construction de 2 étages un RDC et un étage appartenant à un tiers, au coté est une rue non enrobée de 8 mètres de largeur et au coté ouest un terrain nu appartenant à un tiers .

La première construction est composée de 2 étages:

Un RDC d'une superficie de 177.5 m2 contenant un salon, un hall. 3 chambres à coucher, une cuisine, 2 salles de bain, un air et un débarras.

Un étage indépendant d'une superficie de 177.5m2 contenant des escaliers, un salon, un hall , 3 chambres à coucher, une cuisine , une salle de bain, et 2 balcons dont l'un à la façade et l'autre en derrière,

La 2éme construction est composée de 2 étages : Un RDC d'une superficie de 60 m2 contenant une entrée 2 chambres à coucher, une cuisine 1 une salle de bain et des escaliers.

Un étage indépendant d'une superficie Couverte de 60 m2 contenant une entrée 2chambres à coucher, Une cuisine, une salle de bain et une loge escalier menant au toit.

*Mise à prix : (289.000,000 D) frais en sus

Les charges réelles grevant l'immeuble:

Une hypothèque inscrite au titre foncier le 21/07/2012 d'un montant de 100.000.000 dt au profit de la BIAT.

Une hypothèque inscrite au titre foncier le 22/11/2013 d'un montant de 30.000.000 dt au profit de la BIAT.

L'immeuble est à la disposition du tiers détenteur Mohamed Taher Sammoudi

*La date et lieu de la vente : Mardi le 24/09/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de sidi bouzid,

*Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah , rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de sidi bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix, Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'Un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur

2019X01099VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

1/ Avocat poursuivant : Maître Mohamed Naceur Meddeb Avocat titulaire de la CIN n°06306872, matricule fiscal n° 1024735W/P/000, ayant son cabinet à Av. Mongi Bali

Immeuble Kniwa 2éme étage Nabeul.

2/ Créancier saisissant : Mme. Layla Abid, Institutrice titulaire de la CIN n° 06293650 demeurant au 6 avenue Taieb Mhiri Menzel Tmime Nabeul déclarant élire domicile auprès de l'étude de son avocat Maître Mohamed Naceur Meddeb sis à Nabeul, Av. Mongi Bali Immeuble Kniwa 2ème étage.

3/ Débiteur saisi : Mr, Ibrahim Ben Amor Bouraoui, ouvrier, titulaire de la CIN n°00935714 demeurant au cité El koucha, Bir Meharga , Zaghouan.

4/ Immeuble saisi:L'immeuble saisi représente les parts du débiteur lui revenant par voie de succession dans une maison non immatriculée à usage d'habitation située à cité El koucha, Bir Mehergha Zaghouan, d'une superficie totale d'environ 400 m2 clôturée. La maison est limitée au Nord par l'immeuble d'Amara Ksayer, à l'Est par l'immeuble de Hsan Allala Riahi, au sud par une voie publique, au West par l'immeuble de Bachir Boukhella. La construction se compose de deux niveaux : un réz de chaussée et un premier étage. Le rez-de-chaussée est équipé par l'eau et l'électricité et se compose de deux appartements séparés dont entrée est commune, le premier appartement se compose de quatre chambres, une cuisine et une salle d'eau et un couloir; Le deuxième appartement se compose de deux chambres, une cuisine et une salle d'eau et équipé par l'eau et l'électricité; Le réez de chaussée est composé aussi d'un garage donnant sur la voie publique.

Le deuxième niveau se compose d'un premier étage couvert et dont la construction est inachevée.

5/ Mise à prix : La mise à prix de la totalité des parts indivises objet de la saisie est déterminée à quarante quatre mille deux cents dix huit dinars 610 millimes (44.218,610 d) outre les frais qui seront annoncés à l' audience.

6/ Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi trente septembre deux mille dix-neuf

(30/09/2019) à partir de 9h du matin à la chambre des criées de tribunal de 1 ère instance de Zaghouan.

7/ Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble objet de la vente est possible tous les jours de huit heures du matin à dix huit heure du soir.

8/ Consultation du cahier des charges : pour consulter le cahier des charges relatif à la vente, les intéressés peuvent s'adresser soit au greffe du tribunal du 1 ère instance du Zaghouan soit au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les horaires du travail administratif.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consignées au moins le 1/3 du montant de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou ayant présentées à cet effet un chèque certifié ou justifier d'une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent produire une autorisation préalable dument délivrée par les autorités administratives compétentes.

2019N00514VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Saloua Sfaxi Baccar**

**Avocate à la cour de cassation**

**23, bis rue de Marseille Tunis**

**Tel / Fax : 71 245 933**

**M. Fiscal : 704091/J**

Le saisissant : BANQUE TUNISO-LBYENNE représentée par son président directeur général, immatriculée au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous n°B197871996, Matricule F N° 033272 D/P/M/000 ayant son siège social à Immeuble BTL Boulevard de la Terre-Iot AFH E12 - Centre Urbain Nord - Tunis.

Le saisi :

1- Nourdine Ben Khmais Ben Selim Boumaiza CIN n°01837807 en qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire de "LA SOCIETE BOUMAIZA FRERES SBF".

2- Nabil Ben Khmais Ben Selim Boumaiza CIN n°06262473 en qualité de caution solidaire et hypothécaire de "LA SOCIETE BOUMAIZA FRERES SB" Les deux demeurant à la Rue Hafouz Dar CHaabene Elfehri Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Saloua Sfaxi Baccar Avocate à la cour de cassation, ayant son étude au 23 bis Rue de Marseille Tunis. M.F : 704091/J.

Désignation de l'Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°529350 Nabeul dénommé "Elnouhoudh" d'une superficie de 1001 m² sis à Dar ohaabene Elfehri Gouvernorat Nabeul sur lequel est bâti en totalité un dépôt objet de location par "Société Elanouar distribution en gros".

Mise à prix : La valeur de l'Immeuble saisi est estimée à quatre cent soixante quinze mille quatre cent soixante quinze dinars (475.475,000 dt) terrain et bâtiments le tout est établi selon rapport de l'expert Mr Karim Chakroun désigné par ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Nabeul n°42394 du 31/5/2018.

Date et lieu de l'enchère : le lundi 23 septembre 2019 devant la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Nabeul sis à Nabeul à partir de 9h du Matin.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : La visite s'effectuera toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations : La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et qu'après consignation du 1/3 de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019402874VEPA1

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Cabinet de Maître Dhaker Magroun - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F 4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002 Tél : 71 890 398 - Fax :71 891 602- portable 98267576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

La partie saisie : 1) Mohammed Nejib Ben Ayed.

2) Asma Ben Ayed

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal 797021/F.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité des parts indivises appartenant aux parties saisie qui sont de l'ordre de 223,872167 sur une totalité de 3972 parts.

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises telles que décrits ci-dessus est fixée à un million trois cent quatre vingt et onze mille cent soixante et un dinars et 408 millimes (1.391,161, 408 D) outre les frais qui vont déterminés par le tribunal de 1ère instance de Tunis lors de l'audience du 24 septembre 2019

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 24 septembre 2019 (24/9/2019) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis

Là visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2019402897VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Etude maître Younes Hached**

**Avocat auprès de la cour de cassation**

**38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme étage, Menzah 8, Ariana**

**Tel : 71.709.778 - 71.709.776**

**FAX : 71.709.742**

**MF : 509782P/A/P/000**

partie poursuivante : L'union internationale de banques représentée par son directeur général, SA, RC: B 6151996, ayant son siège social au n°65, avenue Habib Bourguiba, Tunis, domiciliée au cabinet de son avocat Maitre Y ounes I-Iached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme étage, Menzah 8, Ariana

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme étage, Menzah 8, Ariana

La partie saisie :

1/ Société arabe d'import-export et confiserie
(شركة العربية للتوريد والتصدير وصناعة الحلويات) sis à 8 Bardo centre, Tunis. MF : 0781339V (en sa qualité de Débitrice principale)

2/ Laaroussi Ben Ahmed Elmssaassaa, commerçant, titulaire de la CIN n°00533195 domicilié à 11 rue Saida Manoubia Tunis (en sa qualité de caution solidaire de la débitrice principale).

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n° 552979 Nabeul, dénommé "DWIRET EL KHAROUBA" d'une superficie totale de 2974 $m^2$, sis à Soliman, Nabeul, et plus précisément dans une zone agricole du village de Buchrai, au bord de la route menant à Nabeul par la ville de Soliman.

L'immeuble consiste en une parcelle rectangulaire d'une superficie totale de 2974 $m^2$, exploitée pour la culture des céréales et entrecoupée de 22 oliviers non en production et qui ouvre sur une route publique goudronnée.

Les charges : Le dit titre n'est grevé que des charges suivantes :

-Hypothèque volontaire à hauteur de 160.000,000 dinars inscrite le 28/11/2007 au profit de l'UIB

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 22/04/2019 au profit de saisissant.

Mise à prix : La luise à prix est fixée à (17.844,000 dt)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 23/09/2019 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Grombalia.

2019402908VEPA1

## Avis aux créanciers

**Cession à un tiers de la société NOVA BRIQUE**

**R.C : N° 164551996**

En vertu d'un jugement préparatoire rendu en date du 05 juillet 2019 sous le N° 27/2018, le tribunal de première instance de Nabeul a décidé la cession à un tiers et en un seul lot de la, société NOVA BRIQUE SARL inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Nabeul sous le N° B 164551996 et désigné ainsi Mr Slah Guedouar en qualité d'administrateur judiciaire pour procéder à l' opération de cession de la dite société en vertu d'un cahier des charges et sous le contrôle du juge commissaire Mme Neila CHebly et l'inscription de ce jugement au registre de commerce et au JORT.

2019T01241VEPA2

---

**Cession à un tiers de la société nouvelles BRIQUES**

**R.C : N° B 134091997**

En vertu d'un jugement préparatoire rendu en date du 05 juillet 2019 sous le N° 26/2018, le tribunal de première instance de Nabeul a décidé la cession à un tiers et en un seul lot de la société Nouvelle Briques s.a.r.l inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Nabeul sous le N° B 134091997 a désigné ainsi Mr Slah Guedouar en qualité d'administrateur judiciaire pour procéder à l'opération de cession de la dite société en vertu d'un cahier des charges et sous le contrôle du juge commissaire Mme Neila CHEBLY et l'inscription de ce jugement au registre de commerce et au JORT.

2019T01242VEPA2

---

**Avis aux créanciers**

**Mandat Judiciaire**

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Tunis n°41702 du 15/8/2019 décide de nommer Mme Amel Jouini liquidateur judiciaire pour administrer la succession de Monsieur feu Tahar Ben Abd el Aziz Ben Tahar Fadhila.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée à l'administrateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage Bur 4 Tunis (Tel : 54 022 212 / 24 602 239).

2019402869VEPA2

---

**Jugement de clôture de procédure de liquidation**

**Héritage ezzedin guatfaoui**

**Affaire n°18**

Selon la décision émanante du tribunal de première instance Tunis 2 dans l'affaire n°11410 datée de 28 août 2015, Maître Sameh Khemiri liquidatrice et mandatrice de justice annonce la décision de clôture de la procédure de liquidation suivant jugement daté de 30 juillet 2019.

2019402893VEPA2

---

**Jugement de clôture de procédure de mandation de justice**

**Héritage el haj amor**

Selon la décision émanante du tribunal de première instance Tunis 2 dans l'affaire n°6674 datée de 28/10/2015, Maître Sameh Khemiri liquidatrice et mandatrice de justice annonce la décision de clôture de la procédure de mandation de justice suivant jugement daté de 30 juillet 2019.

2019402894VEPA2

---

**Jugement de clôture de procédure de liquidation**

**Héritage Mabrouk Dridi**

**Affaire n°30**

Selon la décision émanante du tribunal de première instance Tunis 2 dans l'affaire n°15939 daté de 4/7/2017, Maître Sameh Khemiri liquidatrice et mandatrice de justice annonce la décision de clôture de procédure de liquidation suivant jugement daté de 30 juillet 2019.

2019402895VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE**

**«SOCIETE TANIT INTERNATIONAL»**

**70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis**

**MF : 296147H/A/M/000**

**RC : B18891998**

Le Conseil d'Administration tenu le 19 août 2019 convoque les actionnaires de la Société Tanit International à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 16 septembre 2019 à 10h00 au siège de la société sis 70/72 Avenue Habib Bourguiba -1000 - Tunis, avec comme points à l'ordre du jour :

1) Approbation du départ d'un Administrateur,

2) Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur,

3) Désignation d'un nouvel Administrateur,

4) Pouvoirs.

2019T01245SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société excelPlast Tunisie SA**

**Société anonyme au capital : 2.200.000 DT**

**Siège social : Z.I Zriba 4 Hamman Zriba Zaghouan**

**RC : B0666582013**

**M.I : 1292285H/AM/000**

**CNSS : 293111-74**

Messieurs les actionnaires de la société excelPlast Tunisie SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Vendredi 30 août 2019 à 10 heures au siège social de la société Amen capital sis à immeuble Amen Bank avenue Med V Tunis et ce afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Ratification des modalités de convocation.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société Excelplast Tunisie relatif à l'exercice clos le 31/12/2018;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre des états financiers individuels de la société Excelplast Tunisie SA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018;

4- Approbation des états financiers individuels relatif à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

5- Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 suivants et article 475 du code de société commerciales ;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

8- Renouvellement de mandat des administrateurs;

9- Nomination d'un commissaire aux comptes pour l'exercice 2019-2020-2021 ;

10- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2019R02073SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2018 de la société de la foire de Nabeul**

**S.A au capital de 322 420 DT 4, AV.H. Bourguiba 8000 Nabeul**

**M.F : 039 644 NAM 000**

Messieurs les actionnaires de la société de la foire de Nabeul sont priés d'assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire 2018 qui aura lieu le mardi 24 septembre 2019 à 10H00mn au siège de la société de la foire de Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers au titre de l'exercice 2018.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

3/ Approbation des rapports et des états financiers de l'exercice 2018.

4/ Quitus aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6/ Approbation des nominations des administrateurs.

2019R02081SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société Tunisia broadcasting**

**S.A au capital de 1.500.000 dinars**

**Siège Social : rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac -Tunis**

**RC : B2474272010**

**MF : 1147434/Q/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société Tunisia Broadcasting sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 23 septembre 2019 à 10 heures au siège de la société sis à la Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2019R02086SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Tunisia Broadcasting**

**S.A au capital de 1.500.000 dinars**

**Siège Social : Rue du lac d'Annecy, les Berges du lac -Tunis**

**RC : B2474272010**

**MF : 1147434/Q/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société Tunisia Broadcasting sont

priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 23 septembre 2019 à 9 heures au siège de la société sis à la rue du lac d'Annecy, les Berges du lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

- lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs en vue de formalités

2019R02087SANB3

---

**CONVOCATION**

**A L'assemblée générale ordinaire**

**Société d'études et de développement de Sousse Nord**

**Société Anonyme au capital de : 6.500.000 DT**

**Registre de Commerce : B1101441997**

**Matricule Fiscal : 001801GAM000**

**Siège Social : 4089 Port el Kantaoui Hammam Sousse**

Messieurs les actionnaires de la société d'études et de développement de Sousse Nord sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 Septembre 2019 à 12H00 au siège de la société, 4089 Port el Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2018.

4. Lecture du rapport du conseil d'administration du groupe société Sousse nord relatif à l'exercice 2018.

5. Lecture des rapports du commissaire aux comptes du groupe société Sousse nord relatifs à l'exercice 2018.

6. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés de la société arrêtés au 31 décembre 2018.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

9. Renouvellement du mandat de la composition du conseil d'administration pour les années 2019 - 2020 et 2021.

10. Fixation du montant des jetons de présence,

11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

2019S00976SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'année 2018**

**Coopérative de tissages**

**Société anonyme au capital de 944040.000 dinars Rue Tarek Ibn Zied 5031 Ksibet El Mediouni**

**Tél : 0021673469440**

**Fax : 0021673469661**

**Banque : BIAT ksibet el Mediouni**

**CCBN°08505000271000001008**

**Mle fiscal : 9689/L/A/M/000**

Le conseil d'administration de la société coopérative de tissage de ksibet el mediouni invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018 qui se tiendra le dimanche 22 septembre 2019 à 10 heures du matin au siège social de la société rue Tarek ibn zied 5031 ksibet el Mediouni afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Citation de rapport moral et financier 2018

2- approbation de rapport moral et financier 2018

3- divers.

2019S00979SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société TROGAMES S.A**

**S.A au capital de 200.000 DT**

**Avenue Habib Bourguiba - Gabès**

**M.F : 3698L/A/M/000**

**CNSS : N°57807-92**

Messieurs les actionnaires de la société TROGAMES sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 21 septembre 2019 à 10 h au siège de la société sis à l'avenue Habib Bourguiba n°137- Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : situation de la propriété agricole el «mougharsa» et questions diverses.

2019Z00158SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire Société Amen Auto**

**Société Anonyme**

**M.F. : 1447954F**

Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale

extraordinaire qui aura à lieu le 23 Septembre 2019 à partir de 10h au siège de la Société - et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social,

2- Questions diverses.

3- Pouvoirs pour formalités juridiques.

2019Y00061SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE**

**"MTF EMBAMET"**

**Société anonyme**

**Au capital de 36.200.000 DT**

**Siège social : Z.I Ariana - Tunis**

**MF : 035929G**

Messieurs les actionnaires de LA MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALUQUE "MTF EMBAMET" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 26 septembre 2019 à 16 H, au siège social de la société et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du mode de gouvernance de la société.

- Modifications des statuts.

2019402872SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**annuelle de l'exercice 2018**

**Société Relais Palais de Tunisie**

**S.A au capital de 7.430.000 dinars**

**Siège social : 02, rue Imam Sahnoun, Tunis 1002, Tunisie**

**R.C: 8111712000**

**MF :0736168N**

Les actionnaires de la Société « Relais Palais de Tunisie» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 6 septembre 2019 à 9 heures au 34, rue Abdelaziz Thaalbi Menzah 9, Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant;

1- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2018

2- lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de

L'exercice 2018 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur le dit exercice;

4- Approbation s'il y a lieu des états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;

5- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Quitus à donner au Conseil d'Administration;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

8- Fixation des jetons de présence;

9- Prime à allouer au directeur général adjoint

10- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019-2020-2021;

11- Pouvoirs pour formalités.

2019402888SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Polyclinique du Cap Bon**

**SA au capital de 10.000.000DT**

**Siège social : 30, rue d'Irak 2ème étage B3 la fayette Tunis**

**MF: 1139899A/AM/000**

**RC: B0158572010**

Messieurs les actionnaires de la société Polyclinique du Cap Bon sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 septembre 2019 à 10h00 au siège de la société Polyclinique du Cap Bon à Menzel Temime km1, route MC 27 route de Kelibia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire après les délais réglementaires.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2018.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Approbation de la vente des parts du centre médical de la polyclinique à la société Résidence du Cap Bon.

- Nomination des membres du conseil d'administration pour une période de trois ans 2019-2020 et 2021.

- Nomination du commissaire aux comptes pour une période de trois ans 2019-2020 et 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2018.

- Attribution des pouvoirs.

Les documents relatifs aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019402905SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société polyclinique du cap bon**

**SA au capital de 10.000.000DT**

**Siége social : 30, rue d'Irak 2ème étage B3 Lafayette Tunis**

**MF : 1139899A/A/M/000**

**RC : B0158572010**

Messieurs les actionnaires de la société Polyclinique du Cap Bon sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 21 septembre 2019 à 11h00 au siège de la société Polyclinique du Cap Bon à Menzel Temime km1, route MC 27 route de Kelibia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant;

- Examen de la situation financière de la société en tenant compte du rapport du commissaire aux comptes et de l'application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Approbation du changement du siège social de la société Polyclinique du Cap Bon de 30 rue d'Irak, 2ème étage, B3 Lafayette Tunis, à Menzel Temime MC27, km1 route de Kelibia-Menzel Temime 8080 Nabeul.

- Attribution des pouvoirs.

Les documents relatifs aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019402906SANB3

---

**Société Touristique Mahdia Méditerranée**

**« STMM »**

**SA - AU CAPITAL DE 9 361 200 DINARS**

**Hôtel Les Princes - Zone Touristique - Mahdia**

**CNSS : 206938-37**

**MF : 0296239L**

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Mahdia Méditerranée « STMM », sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à l'Hôtel LES PRINCES Mahdia, le Samedi 21 Septembre 2019 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes des exercices 2016 - 2017 et 2018 ;

2/ Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes de l'exercice 2016 ;

3/ Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;

4/ Quitus aux administrateurs pour leur gestion du dit exercice;

5/ Renouvellement du mandat du Conseil d'Administration ;

6/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

7/ Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire Aux Comptes des exercices 2017 et 2018;

8/ Affectation des résultats des exercices 2017 et 2018 ;

9/ Quitus aux administrateurs pour leur gestion des dits exercices ;

10/ Point de situation sur le projet d'assainissement et d'extension de l'Hôtel LES PRINCES.

2019402909SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale Ordinaire**

**Arab investment consortium**

**SA au capital de 240 000 D**

**Siège social : 11, Av. Habib Bourguiba 2046 Ain Zaghouan Tunis**

**RC : B8131995**

**MF : 0509069V A/M/000**

**AF. CNSS : 208488-35**

Messieurs, les actionnaires de l'Arab investment Consortium sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 27 septembre 2019 à 14 H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018

Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

2019402917SANB3

---

**Convocation**

**INOPLAST FINANCIERE HOLDING**

**Société anonyme au capital 30 544 000 Dinars**

**Siège Social : 70, avenue Mohamed V - 1002 Tunis**

**Identifiant unique (RNE) : 1378567M**

Messieurs les actionnaires de la société INOPLAST FINANCIERE HOLDING SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 25 septembre 2019 à 10 heures au siège social de la société sis au 70, avenue Mohamed V, Tunis belvédère (4ème étage), et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions réglementées objets des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2019402919SANB3

---

**Convocation a l'assemblée générale extraordinaire**

**« INVESTEC S.A »**

**SIEGE SOCIAL : Immeuble la Brise du Lac**

**rue du Lac Mâlaren - 1053 Les Berges du Lac Tunis**

**Capital social : 15 000 000 DT**

**M.F : 1002943 H/A/M/000**

**R.C : B2430862007**

Messieurs les actionnaires de la société INVESTEC S.A sont convoqués en

Assemblée générale extraordinaire le Lundi 23 septembre 2019 à 09h00mn, à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1- 2035 Tunis - Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de la situation financière de la société à l'égard de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2019402920SANB3

## Sociétés à responsabilité limitée

**Convocation de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés LAB2M**

**SARL au Capital de 150 000 DT**

**Adresse : 35 rue de la Palestine 1002 Tunis - Tunisie.**

**RC N° : B0118932008**

**MF N° : 1040714J AM000**

Messieurs les associés de la société LAb2M SARL sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 18 septembre 2019 à 15 heures au siège social sis au 35 Rue de la Palestine Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Agrément des conditions de tenue de la réunion de l'assemblée générale des associés.

2. Lecture et approbation des différents rapports relatifs aux exercices de 2014 à 2018,

3. Examen et approbation des rapports de gestion et des états financiers des exercices de 2014 à 2018,

4. Affectation des résultats des exercices 2014 à 2018,

5. Questions diverses.

2019402915SRLB3

## Autres sociétés

**DEUXIEME CONVOCATION**

**POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES**

**EZDIHAR BEKALTA**

Le président de la SMBSA Ezdihar à BEKALTA porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire électorale des exercices 2016-2017 aura lieu le Jeudi 12/09/2019 à 10 h au local de la municipalité et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2016-2017

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016-2017

3- Discussion et approbation des rapports

4- Mise à jour de la liste des adhérents

5- Admission des nouveaux adhérents

6- Nomination du commissaire aux comptes

7- Renouvellement du tiers (1/3) des membres du conseil d'administration

Tout adhérent ayant un empêchement, peut donner une procuration à un autre adhérent pour le représenter à l'assemblée, chaque adhérent n'a le droit qu'en 2 procurations.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents pour assister à cette assemblée.

2019400988SODB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que la Société "Bitume Sud Nord" dont le siège social est situé à l'immeuble Golden Tower MB 2-5 Bloc "B" Centre Urbain Nord 1082 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le N° 198 en date du 25 juin 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de fabrication et de stockage de matières bitumeuses et un dépôt de stockage de liquides inflammables située à la zone pétrolière de Radès du gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la Municipalité de Radès.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Radès ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis**

Mr Salah Ayadi titulaire de la C.I.N. n°01306259 en qualité de gérant de la société "MODATEX" son registre de commerce B110356199 avise que le titre de propriété n°45738/02 daté du 21 juin 2013 revenant à la dite société au titre foncier n°77174 Sfax étant perdu et il veut extraire un autre titre de propriété.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès de la direction régionale de la propriété foncière de Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X01082DIVD2

**Avis**

Mrs Les frères Maher; Zoubair et Chokri fils de Rhaim Ben M'hammed Ben Mohamed Abid, déclarent que leur titre de propriété d'un terrain sis route de Gremda Km 25 «Bir Ben Ayed» Sfax, et ce suivant acte notarié daté du 8 Mai 2000 enregistré à Sfax, le 5 Juillet 2001 n°M051029 dressé par les notaires Ahmed Hassen Ellouze et Mohsen Kmoun, qu'ils l'ont égaré, et entendent extrire à chacun une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au Tribunal de Première Instance de Sfax ou à l'étude de Maître Ahmed Hassen Ellouze à Sfax, dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2019X01084DIVD2

---

**AVIS**

Monsieur Belgacem ben Mabrouk sboui werghemmi Annonce qui'il posséde un terrain de superficie de 63.50 m2 sis route Gremda km 10 Sfax il est limité au sud par Une voie à l'est, au nord le propriétaire et à l'ouest frika wasila.

Il a égaré le titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria immeuble Saphir 1er étage n° 14 Sfax. Dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2019X01090DIVD2

**Perte d'un titre de propriété**

Monsieur Mohamed Hedi Ben Cherif Ben Mohamed Rehouma, de nationalité Tunisienne, titulaire de la carte d'identité n°05948356 délivrée à Tunis le 15/3/2013, résident à Cité El Amel n°425 Gabès, annonce la perte du titre de propriété n°14/37576 en date du 01/6/2015 relatif au titre foncier n°31036 Gabès, suivant attestation du perte n°652 en date du 20/8/2019 délivrée par la poste de police de Cité El Amel Gabès.

2019Z00157DIVD2

---

**Perte d'un document de propriété**

La perte du document de propriété n° 5795/12

Titre foncier n°17369 Béja

Pour son propriétaire madame Chedliya Bent Saleh Ben Mohamed Saleh Amria

Superficie totale du terrain 35822 m²

Lotissement général 35822

Les parts 4477.75

2019J00079DIVD2

---

**Déclaration de perte de titre de propriété**

Nom de titre; «OLFA» Titre N° 29125 Ariana

Au propriétaire : Samia bent El Haj Amor- CIN :05195386

Date de délimitation : 16 mai 2008

Volume : 164 Numéro 645

Nombre de références : 4880/09

2019402924DIVD2

# Rectificatifs

**Rectificatif**

Annonce n° 2019 R01884 FCCC2 Parue au JORT N° 75 du 26/07/2019 Page 2881, cette annonce est publiée aux journaux assabeh et le temps daté le 19/07/2019 .

Lire :

Les oppositions seront présentées auprès du vendeur à son adresse Monsieur Habib ben Mohamed Ben Hadj Mohamed Masmoudi domicilié avenue 02 Mars 1934 Sidi Amor Manouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au jort.

Au lieu de :

Toutes les oppositions seront admises chez maître Aziza Trabelsi , au 20 rue des états unis le belvédère Tunis et ce dans le délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au jort.

2019T01243RECZ9

---

**Rectificatif**

**Au bon vieux temps La Marsa**

Annonce n°2002G0239SRLB2 parue au JORT annonce légale n°18 du 21 janvier 2002 page 337.

Lire :

Statuts dûment actualisés enregistrés le même jour à la même recette sous le n°1504273, quittance n°53803.

2019R02067RECZ9

## SOCIETE TUNISIE AUTOROUTES

### BILAN
**Arrêté au 31 décembre**
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

| ACTIFS | Notes | 2018 | 2017 | 2017 retraité |
|---|---|---|---|---|
| ***ACTIFS NON COURANTS*** | | | | |
| ***Actifs immobilisés*** | | | | |
| *Immobilisations incorporelles* | 4 | 2 002 451 | 2 002 451 | 2 002 451 |
| *Moins : amortissements et provisions* | | 2 000 386 | 2 000 095 | 2 000 095 |
| | | **2 064** | **2 356** | **2 356** |
| *Immobilisations corporelles* | 5 | 2 470 728 815 | 2 158 997 829 | 2 158 997 829 |
| *Moins : amortissements et provisions* | | 335 622 910 | 295 680 397 | 298 632 968 |
| *Moins : provisions* | | 617 938 | 496 628 | 496 628 |
| | | **2 134 487 967** | **1 862 820 804** | **1 859 868 233** |
| *Immobilisations Financières* | 6 | 4 449 438 | 37 413 754 | 37 413 754 |
| *Moins : provisions* | | 15 318 | 15 318 | 15 318 |
| | | **4 434 120** | **37 398 436** | **37 398 436** |
| **Total des actifs immobilisés** | | **2 138 924 151** | **1 900 221 597** | **1 897 269 025** |
| *Autres actifs non courants* | 7 | 497 720 727 | 308 936 241 | 308 936 241 |
| ***TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS*** | | **2 636 644 877** | **2 209 157 838** | **2 206 205 266** |
| ***ACTIFS COURANTS*** | | | | |
| *Stocks* | 8 | 2 345 566 | 2 386 208 | 2 386 208 |
| *Moins : Provisions* | | 73 700 | 73 700 | 73 700 |
| | | **2 271 866** | **2 312 508** | **2 312 508** |
| *Clients et comptes rattachés* | 9 | 2 548 987 | 1 943 050 | 1 943 050 |
| *Moins : Provisions* | | 262 897 | 269 516 | 269 516 |
| | | **2 286 090** | **1 673 534** | **1 673 534** |
| *Autres actifs courants* | | 3 619 476 | 2 803 111 | 2 803 111 |
| *Moins : Provisions* | | 386 475 | 336 794 | 336 794 |
| | 10 | **3 233 001** | **2 466 317** | **2 466 317** |
| *Etat impôts et taxes* | 11 | 36 790 331 | 127 221 028 | 127 221 028 |
| *Liquidités et équivalents de liquidités* | 12 | 20 322 148 | 180 650 410 | 180 650 410 |
| ***TOTAL DES ACTIFS COURANTS*** | | **64 903 436** | **314 323 797** | **314 323 797** |
| ***TOTAL DES ACTIFS*** | | **2 701 548 313** | **2 523 481 635** | **2 520 529 062** |

**(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)**

(*) Les données comparatives ont été retraitées en proforma.

## BILAN
## Arrêté au 31 décembre
## (Exprimé en Dinar Tunisien)

| CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | Notes | 2018 | 2017 | 2017 retraité |
|---|---|---|---|---|
| ***CAPITAUX PROPRES*** | | | | |
| *Capital social* | | 999 529 300 | 999 529 300 | 999 529 300 |
| *Réserves* | | 9 033 950 | 9 033 950 | 9 033 950 |
| *Réserves Fonds social* | | 612 852 | 618 802 | 618 802 |
| *Résultats reportés* | | -102 974 423 | -63 217 217 | -63 217 217 |
| *Modifications comptables* | | -2 952 571 | 0 | 0 |
| ***Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice*** | | **903 249 108** | **945 964 835** | **945 964 835** |
| *Résultat de l'exercice* | | -73 112 925 | -39 757 206 | -42 709 778 |
| ***Total des capitaux propres avant affectation*** | **13** | **830 136 182** | **906 207 629** | **903 255 057** |
| ***PASSIFS*** | | | | |
| ***Passifs non courants*** | | | | |
| *Emprunts* | **14** | 1 543 956 000 | 1 301 427 425 | 1 301 427 425 |
| *Provisions pour risques et charges* | **15** | 1 748 336 | 35 886 099 | 35 886 099 |
| ***Total des passifs non courants*** | | **1 545 704 337** | **1 337 313 524** | **1 337 313 524** |
| ***Passifs courants*** | | | | |
| *Fournisseurs et comptes rattachés* | **16** | 100 659 924 | 80 934 950 | 80 934 950 |
| *Etat impôts et taxes* | **17** | 3 591 744 | 26 952 789 | 26 952 789 |
| *Etat garanties des emprunts* | **18** | 24 942 000 | 24 595 000 | 24 595 000 |
| *Autres passifs courants* | **19** | 21 352 878 | 10 346 128 | 10 346 128 |
| *Concours bancaires et autres passifs financiers* | **20** | 175 161 247 | 137 131 613 | 137 131 613 |
| ***Total des passifs courants*** | | **325 707 794** | **279 960 480** | **279 960 480** |
| ***Total des passifs*** | | **1 871 412 131** | **1 617 274 005** | **1 617 274 005** |
| ***TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS*** | | **2 701 548 313** | **2 523 481 635** | **2 520 529 062** |

**(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)**

# ETAT DE RESULTAT
## Pour l'exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

| | Notes | 2018 | 2017 | 2017 retraité |
|---|---|---|---|---|
| ***PRODUITS D'EXPLOITATION*** | | | | |
| *Revenus* | 21 | 77 691 855 | 72 941 416 | 72 941 416 |
| *Autres produits d'exploitation* | 22 | 4 120 464 | 3 273 817 | 3 273 817 |
| *Productions immobilisées* | 23 | 4 016 438 | 6 017 182 | 6 017 182 |
| ***Total des produits d'exploitation*** | | **85 828 757** | **82 232 416** | **82 232 416** |
| ***CHARGES D'EXPLOITATION*** | | | | |
| *Achats d'approvisionnements consommés* | 24 | -4 466 261 | -3 677 589 | -3 677 589 |
| *Charges de personnel* | 25 | -34 373 006 | -34 390 622 | -34 390 622 |
| *Dotations aux amortissements et aux provisions* | 26 | -37 880 601 | -29 399 526 | -32 352 097 |
| *Autres charges d'exploitation* | 27 | -6 944 298 | -6 950 603 | -6 950 603 |
| ***Total des charges d'exploitation*** | | **-83 664 166** | **-74 418 339** | **-77 370 911** |
| ***Résultat d'exploitation*** | | **2 164 591** | **7 814 077** | **4 861 505** |
| *Charges financières nettes* | 28 | -68 642 424 | -56 707 463 | -56 707 463 |
| *Produits financiers* | 29 | 2 039 231 | 9 233 736 | 9 233 736 |
| *Autres gains ordinaires* | 30 | 5 166 035 | 131 614 | 131 614 |
| *Autres pertes ordinaires* | 31 | -13 646 328 | -48 970 | -48 970 |
| ***Résultat des activités ordinaires avant impôt*** | | **-72 918 896** | **-39 577 006** | **-42 529 578** |
| *Impôt sur les sociétés* | | -194 030 | -180 200 | -180 200 |
| ***Résultat Net de l'exercice*** | | **-73 112 925** | **-39 757 206** | **-42 709 778** |
| *Effets des modifications comptables* | | -2 952 571 | 0 | 0 |
| ***Résultat Net après modifications comptables*** | | **-76 065 497** | **-39 757 206** | **-42 709 778** |

**(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)**

(*) Les données comparatives ont été retraitées en proforma.

# ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
## Pour l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

| | 2018 | 2017 | 2017 retraité |
|---|---|---|---|
| ***Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation*** | | | |
| ***Résultat Net après modifications comptables*** | **-73 112 925** | **-39 757 206** | **-42 709 778** |
| ***Ajustements pour*** | | | |
| **Amortissements et provisions* | 40 106 732 | 32 805 412 | 35 757 983 |
| ** Quote-part des subventions d'investissements* | -37 089 888 | -964 | -964 |
| ***Variations des*** | | | |
| **Stocks* | 40 642 | -461 328 | -461 328 |
| ** Créances clients* | -605 937 | -368 583 | -368 583 |
| ** Autres actifs courants* | 89 614 332 | 15 146 078 | 15 146 078 |
| **Fournisseurs et autres passifs courants* | 3 613 702 | 1 310 262 | 1 310 262 |
| **Autres passifs courants* | -12 007 295 | 1 659 319 | 1 659 319 |
| **Intérêts courus* | 5 564 826 | 2 509 968 | 2 509 968 |
| ***Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation*** | **16 124 188** | **12 842 960** | **12 842 960** |
| ***Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement*** | | | |
| *Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles* | -295 619 713 | -276 804 799 | -276 804 799 |
| *Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles* | 0 | 48 922 | 48 922 |
| *Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières* | 32 964 316 | -341 358 | -341 358 |
| *Encaissement provenant du déblocage du montant gelé* | 0 | 50 000 000 | 50 000 000 |
| ***Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement*** | **-262 655 397** | **-227 097 235** | **-227 097 235** |
| ***Flux de trésorerie liés aux activités de financement*** | | | |
| *Encaissements provenant des emprunts* | 212 122 584 | 293 475 458 | 293 475 458 |
| *Remboursement d'emprunt* | -125 913 686 | -78 652 005 | -78 652 005 |
| *Fond social (variation)* | -5 950 | -2 567 | -2 567 |
| ***Flux de trésorerie provenant des activités de financement*** | **86 202 948** | **214 820 886** | **214 820 886** |
| ***Variation de trésorerie*** | **-160 328 261** | **566 611** | **566 611** |
| *Trésorerie au début de l'exercice* | 180 650 408 | 180 083 797 | 180 083 797 |
| *Trésorerie à la clôture de l'exercice* | 20 322 149 | 180 650 408 | 180 650 408 |

(*) Les données comparatives ont été retraitées en proforma.

2019R02070BCFA5

OFFICE DE DEVELOPPEMENT SYLVO-PASTORAL
DU NORD OUEST

# BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

| ACTIFS | Notes | 2 018 | 2 017 |
|---|---|---|---|
| **ACTIFS NON COURANTS** | | | |
| Immobilisations Incorporelles | 3 | 200 078 | 219 139 |
| Moins : Amortissements II | | -190 230 | -218 083 |
| | | **9 848** | **1 056** |
| Immobilisations Corporelles | 3 | 15 582 577 | 15 788 712 |
| Moins : Amortissements II | | -13 813 844 | -13 671 427 |
| | | **1 768 733** | **2 117 285** |
| Immobilisations Financières | | 0 | 10 000 |
| Moins : Provisions I F | | 0 | -10 000 |
| | | 0 | 0 |
| Total des actifs immobilisés | | **1 778 581** | **2 118 341** |
| Autres actifs non courants | | 0 | 0 |
| **Total des actifs non courants** | | **1 778 581** | **2 118 341** |
| **ACTIFS COURANTS** | | | |
| Stocks | 4 | 497 795 | 548 186 |
| Moins : Provisions S | | -385 636 | -365 698 |
| | | **112 159** | **182 488** |
| Clients et comptes rattachés | 5 | 718 432 | 731 302 |
| Moins : Provisions C | | -698 975 | -694 007 |
| | | **19 457** | **37 295** |
| Autres actifs courants | 6 | 159 002 872 | 157 017 560 |
| Moins : Provisions AAC | | -228 298 | -228 298 |
| | | **158 774 574** | **156 789 262** |
| Liquidités et équivalents de liquidités | 7 | 5 561 149 | 4 630 942 |
| **Total des actifs courants** | | **164 467 339** | **161 639 987** |
| **TOTAL DES ACTIFS** | | **166 245 920** | **163 758 328** |

OFFICE DE DEVELOPPEMENT SYLVO-PASTORAL
DU NORD OUEST

# BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

| CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | Notes | 2 018 | 2 017 |
|---|---|---|---|
| **CAPITAUX PROPRES** | | | |
| Subventions d'équipements | 8 | 2 274 933 | 2 614 693 |
| Subventions d'éuipement non amortissables | | 65 362 | 65 362 |
| Résultats reportés | | 124 038 | 124 038 |
| Modification comptable | | -561 714 | -561 714 |
| **Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice** | | **1 902 619** | **2 242 379** |
| **Résultat de l'exercice** | | 0 | 0 |
| **Total des capitaux propres après résultat de l'exercice** | | **1 902 619** | **2 242 379** |
| **PASSIF** | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 9 | 398 846 | 403 364 |
| Autres Passifs courants | 10 | 163 944 455 | 161 112 585 |
| **Total des passifs courants** | | **164 343 301** | **161 515 949** |
| **Total des passifs** | | **164 343 301** | **161 515 949** |
| **TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS** | | **166 245 920** | **163 758 328** |

ÒFFICE DE DEVELOPPEMENT SYLVO-PASTORAL
DU NORD OUEST

# ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

| | Notes | 2 018 | 2 017 |
|---|---|---|---|
| **Produits d'exploitation** | | | |
| Subvention d'exploitation | 11 | 11 700 232 | 16 400 423 |
| Autres produits d'exploitation | 12 | 714 191 | 636 300 |
| **Total des produits d'exploitation** | | **12 414 423** | **17 036 723** |
| **Charges d'exploitation** | | | |
| Achat d'approvisionnements consommés | 13 | 1 657 577 | 1 875 825 |
| Achats travaux | | 1 124 438 | 4 672 513 |
| Charges de personnel | | 8 761 399 | 8 707 263 |
| Dotation aux amortissements et aux provisions | 14 | 407 949 | 440 945 |
| Autres charges d'exploitation | 15 | 506 629 | 1 383 847 |
| **Total des charges d'exploitation** | | **12 457 992** | **17 080 393** |
| **Résultat d'exploitation** | | -43 569 | -43 670 |
| Produits financiers nets | | 43 569 | 43 670 |
| Produits des placements | | 0 | 0 |
| Autres gains ordinaires | | 0 | 0 |
| Autres pertes ordinaires | | 0 | 0 |
| | | | |
| **RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AV.IMPOT** | | 0 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices | | 0 | 0 |
| **RESULTAT DES ACTIV. ORDIN APRES IMPOT** | | 0 | 0 |
| **RESULTAT DE L'EXERCICE** | | 0 | 0 |
| **Effet de modification comptable** | | 0 | 0 |
| **RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLES** | | **0** | **0** |

ÒFFICE DE DEVELOPPEMENT SYLVO-PASTORAL
DU NORD OUEST

# ETAT DES FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

| | Notes | 2 018 | 2 017 |
|---|---|---|---|
| **ACTIVITES D'EXPLOITATION** | | | |
| Encaissements reçus des clients | | 47 292 | 19 533 |
| Sommes versées aux fournisseurs et aux | | -3 130 512 | -8 818 393 |
| Sommes versées au personnel | | -7 737 718 | -7 348 633 |
| Impôts et taxes payés | | -1 053 335 | -1 335 971 |
| Produits financiers | | 43 569 | 43 670 |
| Produits accessoires d'exploitation | | 39 037 | 35 452 |
| **FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION** | | **-11 791 667** | **-17 404 342** |
| **ACTIVITES D'INVESTISSEMENT** | | | |
| Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | | -20 968 | -332 436 |
| Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 216 842 | 0 |
| **Flux de trésorerie liés à des activités d'investissement** | | **195 874** | **-332 436** |
| **ACTIVITES DE FINANCEMENT** | | | |
| Encaissement subvention de l'Etat | | 12 526 000 | 10 177 500 |
| Encaissement Prêt Banque Mondiale | | | 9 986 511 |
| **Flux de trésorerie provenant des activités de financement** | | **12 526 000** | **20 164 011** |
| **VARIATION DE TRESORERIE** | | **930 207** | **2 427 233** |
| Trésorerie début de période | | 4 630 942 | 2 203 709 |
| **Trésorerie à la clôture de l'exercice** | | **5 561 149** | **4 630 942** |

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2019R02074BCFA5

OFFICE DE DEVELOPPEMENT SYLVO-PASTORAL
DU NORD OUEST

# Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 31 Décembre 2018

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

| Produits 2018 | | Charges 2018 | | Soldes | 2 018 | 2 017 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Revenus et autres produits d'exploitation | 345 079 | Coût d'achat des marchandises utilisées | 1 657 577 | | | |
| | | Achat travaux | 1 124 438 | | | |
| **Total** | **345 079** | **Total** | **2 782 015** | **Marge Commerciale** | **-2 436 936** | **-6 301 020** |
| Marge Commerciale | -2 436 936 | autres charges externes | 449 378 | | | |
| Subvention d'exploitation | 11 700 232 | | | | | |
| **Total** | **9 263 296** | **Total** | **449 378** | **Valeur ajoutée Brute** | **8 813 918** | **8 774 153** |
| Valeur Ajoutée Brute | 8 813 918 | Impôts et taxes | 57 251 | | | |
| | | Charges du personnel | 8 761 399 | | | |
| **Total** | **8 813 918** | **Total** | **8 818 650** | **Insuffisance brute d'exploitation** | **-4 732** | **8 293** |
| Insuffisance brute d'exploitation | -4 732 | Dotations aux amortissements et aux | 407 949 | | | |
| Autres produits ordinaires | 43 576 | provisions ordinaires | | | | |
| Quotes part subvention | 369 105 | | | | | |
| **Total** | **407 949** | **Total** | **407 949** | **Résultat des activités ordinaires** | **0** | **0** |

# Abonnement au Journal Officiel

# de la République Tunisienne

**Annonces légales, réglementaires et judiciaires**

***Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :***

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

**Site web** : www.iort.gov.tn

**Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :**

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

**Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours**

***Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C.*** ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

**Frais d'envoie en sus**